VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1908
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Assurance & protection
Épargne & retraite
abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE & TOUCY
Mongin-Vignet-Rauxet
6-8, rue Dampierre 89000 Auxerre
9, rue du marché 89130 Toucy
N°Orias : 22006891 - 22006869 - 22007504
03 86 72 08 38
Les assurances agricoles, essentielles pour protéger votre exploitation
afer
Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 344 822 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

Sangliers : la pression monte !



Réussir

Alors que plus d'un million de sangliers ont été prélevés en France en 2025-2026, les dégâts dans les cultures restent une source majeure de tension. En Côte-d'Or, les agriculteurs dénoncent une situation devenue intenable. La FDSEA 21 prépare d'ailleurs une mobilisation syndicale pour réclamer une régulation plus efficace. Dans l'Yonne, les propriétaires forestiers se forment, eux aussi, à la recherche d'un meilleur équilibre entre gibier et forêt. *Pages 02, 05 et 17*



P.06
ACTUALITÉS *Départements*
Lait // « C'est qui le patron ? » fête ses dix ans



P.10
PRODUCTIONS *Élevage*
Élevage caprin // Cap ou pas cap de s'installer ?



P.28
MAGAZINE *Oxygène*
Histoire // Deux cents ans après, une image revient sur ses terres

Encart : Arvern Énergies (sur certains cantons)

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr

TRIOLIET
FEEDING TECHNOLOGY

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers
Charny
Donzy
Ouanne
St Gondon
03 86 96 20 08
www.debruin.fr

Mélangeuses de 5 à 52 m³ - Mélangeuses automotrices de 14 à 32 m³
LE MEILLEUR POUR VOUS ET VOS VACHES !

Votre tracteur KUBOTA à partir de 7130€ HT*
*sous conditions de stocks disponibles
RAKORD
71 Varennes le Grand
21 St Nicolas les Cîteaux
01 Confrançon
Lionel MARTIN
06 02 05 51 74
Kubota

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉLEVAGES: LA TRÈS PRÉCIEUSE ASSURANCE PRAIRIES

.05 DÉGÂTS DE GIBIER: ÇA EXPLOSE DE PARTOUT

.06 C'EST QUI LE PATRON?: 10 ANS D'EXISTENCE POUR RÉMUNÉRER JUSTEMENT LES PRODUCTEURS

.07 JEUNES AGRICULTEURS: D'ÉTUDIANT À CHEF D'EXPLOITATION

.08 CERFRANCE ALLLIANCE CENTRE: PANORAMA DE LA SITUATION

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 EAU ET ÉLEVAGE: UN CENTRE DE RESSOURCES PORTÉ PAR LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ÉLEVAGE CAPRIN: CAP OU PAS CAP DE S'INSTALLER?

.11 REPRODUCTEURS CHAROLAIS: CETTE ANNÉE, C'EST UN JEUDI

.12 PÔLE RÉGIONAL OVIN DE CHAROLLES: 20 ANS D'INNOVATIONS ET CE N'EST PAS FINI

.13 GÉNÉTIQUE ALLAITANTE: LA TRANSPLANTATION EMBRYONNAIRE GAGNE DU TERRAIN

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 DANS L'AUXOIS: LES SEMIS, C'EST DÉJÀ FINI

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENSEIGNEMENT

.15 RETARDS DE LIVRAISON DES JOURNAUX: LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

.16 ENSEIGNEMENT: DEUX NOUVEAUX VISAGES À L'EPL DES TERRES DE L'YONNE

.17 BÉCASSES, FORÊTS HUMIDES ET TOURBIÈRES BOISÉES: EXPLIQUER, COMPRENDRE ET INNOVER

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 BD: CINQ FILLES POUR RACONTER LA FÉMINITÉ RURALE

.28 HISTOIRE: DEUX CENTS ANS APRÈS, UNE IMAGE REVIENT SUR SES TERRES



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresse Des pertes jusqu'à 450 €/UGB dans le bassin du charolais

Les pertes causées par la sécheresse peuvent atteindre jusqu'à 450 €/UGB (unité gros bovin) pour un élevage bovin viande du bassin du charolais, selon une étude de l'Idele et de la Chambre d'agriculture de l'Indre, présentée au Sommet de l'élevage le 7 octobre. Ce travail porte sur deux cas-types du réseau d'élevages Inosys, un naisseur et un naisseur-engraisseur, tous deux en systèmes à dominante herbagère. Les auteurs ont comparé un scénario 2026 hypothétique sans impact de la sécheresse avec plusieurs scénarios d'adaptation, comportant tous des achats de fourrages à l'extérieur pour un *« affouragement estival »* de quatre mois (juillet à octobre inclus). En naisseur-engraisseur, les pertes atteignent 310 €/UGB dans le meilleur des cas (-37 % d'EBE, à 74 000 €), dans le scénario sans modification de conduite d'élevage. Les pertes les plus lourdes sont observées en cas d'arrêt de l'engraissement des mâles, vendus en broutards repoussés. Un choix qui réduit les pertes liées aux achats de fourrages (-256 €/UGB), mais provoque un manque à gagner lors de la vente des broutards, moins rémunérateurs que les JB (-195 €/UGB), avec au final un EBE plus que divisé par deux. Enfin, en système naisseur, l'impact est également sévère (400 €/UGB, -45 % d'EBE, à 80 000 €), malgré des adaptations (sevrage plus précoce des veaux).

Bovins/MHE À partir de novembre, un nouveau délai de 60 jours pour les animaux exportés

Dès le 1er novembre, les bovins destinés à être exportés vers l'UE *« devront avoir été détenus au minimum 60 jours en zone indemne avant de pouvoir être certifiés "sans conditions MHE" »*, indique le ministère de l'Agriculture confirmant une information de la FMBV (marchés de bétail vif). Cette nouvelle condition spécifique à la maladie hémorragique épizootique (MHE) est la conséquence d'une modification du règlement européen n°2020/688. Ce texte prévoyait jusque-là que *« les animaux doivent être détenus au minimum 30 jours dans leur établissement d'origine pour pouvoir partir aux échanges » – « une règle générale, non spécifique à la MHE »*, précise la Rue de Varenne. Du côté de la FMBV, on craint que ce délai de 60 jours pénalise le démarrage de la saison d'exportation des broutards, à l'automne. Par ailleurs, la zone réglementée MHE (150 km autour des foyers) se réduit progressivement, en raison des conditions fixées par le même règlement (deux ans après le dernier foyer). Au 1er octobre, 1 200 communes sont passées en zone indemne, principalement en Bourgogne Franche-Comté, avec *« assouplissement progressif des mesures encadrant les mouvements d'animaux »*, selon le site du ministère de l'Agriculture; d'autres suivront les 1er novembre et 1er décembre.

Remplacement Les députés votent une allocation pour les parents d'enfants malades ou handicapés

Lors de la lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 en commission des Affaires sociales le 16 octobre, les députés ont voté l'article 36 du texte, qui crée une allocation de remplacement bénéficiant aux non-salariés agricoles dont un enfant est gravement malade, porteur d'un handicap ou victime d'un accident grave. Elle se substitue à l'allocation journalière de présence parentale au profit des parents non-salariés agricoles, sauf lorsque le remplacement ne pourra être assuré par le service de remplacement conventionné. L'initiative vient des conclusions du Plan d'action pour favoriser la place des femmes en agriculture, qui ont mis en exergue la nécessité d'une meilleure adaptation du dispositif à la profession agricole *« dès lors qu'il permet d'assurer la pérennité de l'activité, a fortiori en cas de présence d'animaux vivants »*. Les députés ont amendé le texte sur deux points. D'une part, le fractionnement de l'allocation à la demi-journée a été acté. D'autre part, il est demandé au gouvernement d'évaluer le nombre de parents concernés et les pertes de ressources qu'entraîne pour eux la règle de non-cumul avec l'allocation aux adultes handicapés inscrite dans le texte, ainsi que le coût d'une possibilité de cumul.

// EN IMAGE

Dégâts de gibier Plus d'un million de sangliers prélevés en 2025-2026 selon l'OFB


iStock/Dariusz Banaszuk

Selon les chiffres transmis par l'Office français de la biodiversité (OFB) à l'AFP, la régulation du sanglier a franchi un cap historique. Entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026, pas moins de 1 015 429 sangliers ont été chassés et tués en France, marquant une hausse de 15,3 % en un an et une multiplication par 2,2 en vingt ans. Portée par une forte dynamique démographique (5 à 6 marcassins par portée, hivers doux), la population nationale est désormais estimée entre 1,5 et 2 millions d'individus. Cette prolifération pèse lourdement sur la profession agricole: les dégâts aux cultures atteignent désormais 90 à 100 millions d'euros par an, pris en charge par les fédérations de chasseurs. Pour limiter ces préjudices, la période de chasse s'est progressivement élargie du 1er juin au 31 mai suivant selon les départements. Ces mesures ont porté leurs fruits, permettant de réduire de 28 % les surfaces de dégâts aux cultures entre 2019 et 2025, d'après le ministère délégué à la Transition écologique. L'OFB souligne toutefois de fortes disparités départementales, précisant que ces prélèvements records ne mettent pas en danger la survie de l'espèce.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Un Plan de relance entre 500 et 700 millions d'euros

Le Premier ministre a révélé les détails du plan de relance de l'agriculture. Des questions demeurent sur le montant exact de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce plan.

À l'issue de la réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Matignon le 15 octobre, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, flanqué de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, de celle de la Transition écologique, Monique Barbut, et de celui des PME et du Commerce, Serge Papin, a annoncé que l'État allait débloquer une enveloppe comprise entre 500 et 700 millions d'euros pour le plan de relance (ou de rebond) de l'agriculture en 2027. Le montant final dépendra de nombreux critères qui sont autant d'inconnues à ce jour : tout d'abord, ce montant final sera tributaire des *« concertations »* entreprises avec les acteurs mais aussi des *« discussions parlementaires »*, a-t-il indiqué. En effet, le projet de loi de Finances 2027 qui doit inclure les dispositions législatives et financières de ce plan est actuellement examiné à l'Assemblée nationale. Il sera transmis, dans le courant du mois de novembre, au Sénat. Chaque partie prenante, syndicats agricoles, ONG, coopératives, grande distribution et de nombreux autres opérateurs devraient faire feu de tout bois, à l'occasion de ces débats, par le biais d'amendements parlementaires pour orienter les décisions dans le sens qui leur convient.



Lors de l'annonce du plan, à l'hôtel Matignon.

Agria

« Pacte Genevard »

D'ores et déjà, le chef du gouvernement a indiqué que sur le volet de la simplification fiscale, il allait décliner les pactes Dutreil et Papin au monde agricole pour la transmission des exploitations. *« Ce sera le Pacte Genevard »*, a-t-il dit. Il a également poussé les services de l'État à publier les décrets d'application de la loi d'urgence agricole *« avant Noël »*. De son côté, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a souligné que ce plan de relance devait *« après un été traumatisant, soutenir les paysans, relancer la production et leur donner des perspectives »*. *« Cela concerne l'adaptation des bâtiments d'élevage, la multiplication des ouvrages de stockage de l'eau, l'irrigation et à moyen et long terme, le développement des 800 projets d'avenir »* qui ont été identifiés. *« Nous allons lancer des appels à projets d'ici la fin de l'année »*, a-t-elle précisé, exhortant par ailleurs les agriculteurs à sécuriser leurs exploitants en souscrivant des assurances. *« Seuls 2 sur 10 le sont actuellement »*, a-t-elle constaté. Pour sa part, Serge Papin (PME-Commerce) a annoncé qu'il réunirait les parties prenantes, en amont des négociations commerciales qui commenceront le 1er décembre, avec l'objectif de parvenir *« à un pacte de responsabilité et d'équilibre »*.

Extension des PSE

Enfin, Monique Barbut (Transition écologique) a affirmé *« se tenir aux côtés de la ministre de l'Agriculture pour permettre aux exploitations de s'adapter (…) Il faut maintenant se préparer à l'été prochain »* a-t-elle ajouté, évoquant une *« extension des paiements pour services environnementaux (PSE) »*, sans en dire plus.

Ces mesures devront également s'inscrire en cohérence avec la réforme de la Politique agricole commune, elle-même tributaire du budget général de l'Union européenne, discutée au même moment à Bruxelles au sein du Conseil européen. Or ce dossier se révèle particulièrement épineux, tant les intérêts des uns et des autres sont variés. Cependant, la France semble être ferme sur ses intentions : *« L'amende Google de 4,6 milliards d'euros doit permettre aux États membres de réduire leur contribution[1] (…) La Pac doit rester commune. Nous serons durs sur les discussions de notre contribution, et sur son emploi »*, a conclu Sébastien Lecornu.

Christophe Soulard

(1) La France a versé 23 milliards d'euros au budget européen en 2025. Le PLF 2026 prévoit une enveloppe de 28,4 Md€. Pour 2027, la contribution française devrait être portée à 30,9 Md€ selon le PLF2027.

> *« Après un été traumatisant, soutenir les paysans, relancer la production et leur donner des perspectives »*

Projets d'avenir : Annie Genevard confirme le fléchage de 17 M€ de reliquats d'aide bio

À l'occasion d'un comité État Régions au ministère de l'Agriculture le 15 octobre, la ministre de l'Agriculture a confirmé aux régions le fléchage, au bénéfice des *« projets d'avenir »*, de 17 millions d'euros issus de l'enveloppe de reliquats d'aides à la bio non consommées en 2025 et 2026, estimée à 120 M€. Une disposition qui doit encore être entérinée par une modification du PSN (déclinaison française de la Pac). Il s'agira d'abonder les enveloppes des régions dédiées aux aides à l'investissement en les dirigeant vers les projets labellisés *« contrats d'avenir »*. Au congrès des Jeunes agriculteurs le 4 juin, Annie Genevard avait déclaré étudier la *« piste »* d'un financement des *« projets d'avenir »* par les reliquats d'aides à la bio non consommées. *« Le Premier ministre et moi-même sommes particulièrement attentifs à la nécessité de pouvoir doter ces projets d'un accompagnement financier robuste »*, avait-elle déclaré lors de son discours. L'autre piste était celle de financements publics et capitaux privés. À l'issue d'une réunion avec le Premier ministre le 15 octobre à Matignon, la ministre de l'Agriculture a par ailleurs annoncé qu'un appel à projets devait paraître d'ici la fin d'année pour financer ou aider les *« projets d'avenir »*, qui seraient au nombre de 800 recensés par les services de l'État.

// PAC

Plus de 5 milliards d'euros d'avances versés aux agriculteurs

La ministre Annie Genevard a annoncé, dans un communiqué du 16 octobre, que l'Agence de services et de paiement (ASP) avait versé, entre le 16 et le 20 octobre, plus de 5,04 milliards d'euros au bénéfice de 261 723 exploitations, au titre du versement des avances de la Pac 2026. Afin d'apporter un soutien financier immédiat, le taux d'avance des aides du premier pilier est relevé de 70 % à 75 %, tandis que celui de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) reste fixé à 85 %, soit le plafond autorisé par l'Union européenne. Cette première vague de paiements bénéficie à 98,2 % des demandeurs de l'aide de base au revenu. Pour éviter tout retard, les versements intègrent également 9 950 exploitations dont les contrôles sur place ne sont pas achevés. En parallèle, des dérogations réglementaires ont été mobilisées afin de ne pas pénaliser les exploitants empêchés d'honorer leurs obligations du fait du climat. Les dossiers éligibles non réglés feront l'objet de versements complémentaires réguliers, avant le versement du solde prévu durant la première quinzaine de décembre, précise le communiqué du ministère.

// ÉLEVAGES

21 La très précieuse assurance prairies

Les éleveurs qui ont souscrit l'assurance prairies vont passer plus facilement le cap de 2026. Une rencontre la semaine dernière du côté de Bure-les-Templiers l'illustre parfaitement.



David Doyer, président de la Fédération des caisses locales Groupama Côte-d'Or et Cyril Bret, éleveur qui percevra plus de 237 euros/ha pour ses prairies, contre un reste à charge de seulement 5,75 euros/ha. La franchise, elle, est de 25 %.

Quand un conseiller Groupama lui avait présenté la nouvelle assurance prairies, en 2023, Cyril Bret était assez dubitatif. *« Assurer de l'herbe, je ne l'avais jamais fait, je n'y pensais pas. Assurer les bâtiments, les tracteurs ou les grandes cultures je veux bien, mais les prairies, ça ne me causait pas »*, retrace celui qui fêtera ses 35 ans ce samedi. Une simulation de ce qui aurait pu être *« touché »* les dix années précédentes sur l'exploitation a tout de même attiré son attention. Et également celle de ses parents, François et Colette : *« certaines campagnes avaient été difficiles et un petit billet en fin d'année nous aurait fait le plus grand bien pour acheter de la nourriture à nos bovins. Nous avons pris notre temps pour étudier tout ça… Le coût n'était finalement pas important et nous avons décidé de nous lancer, histoire d'essayer ! »*. Trois ans plus tard, Cyril Bret, éleveur d'une soixantaine de vaches charolaises sur 110 ha de prairies, ne regrette pas d'avoir signé le contrat. Mais alors là, vraiment pas ! *« Le système s'est déclenché dès la première année, nous avons perçu 15 000 euros »*, relève le Côte-d'orien qui, en cette année 2026 exceptionnelle en tout point, savait pertinemment que la nouvelle indemnité allait être encore plus conséquente.

« Sauver la mise »

Une notion de provisions à date du 31 août lui a été annoncée par David Doyer, président de la Fédération des caisses locales Groupama Côte-d'Or, avec qui nous nous sommes entretenus la semaine dernière. Moyennant un reste à charge annuel de seulement 5,75 euros hors taxes/ha, Cyril Bret sera crédité d'au moins 237 euros/ha à la mi-novembre. *« Cette somme à toutes les chances d'augmenter car au moment où nous parlons, les mesures de septembre et octobre ne sont pas encore comptabilisées »*, fait remarquer David Doyer. *« C'est certain, cela va sauver la mise pour notre élevage après cette année très compliquée »*, réagit Cyril Bret, dont la franchise s'élève à 25 %, *« après, je ne suis pas le plus à plaindre car l'affouragement, je ne l'ai commencé que le 20 juillet, alors que nombre de collègues l'ont fait plus d'un mois plus tôt »*.

Peu d'assurés

David Doyer regrette que seulement « 7 ou 8 % » des prairies soient assurées à ce jour, en France : *« c'est extrêmement peu par rapport à tous les avantages que peut générer un tel contrat. En Côte-d'Or, je pense même que nous sommes autour de 6 %. Il est regrettable que nous n'ayons pas plus d'éleveurs dans ce dispositif, qui a connu une importante réforme en 2023. Je ne comprends pas certains discours, même au sein de notre profession, que j'entends parfois sur le sujet… L'utilisation d'un satellite pour mesurer les pertes a peut-être du mal à entrer dans les mœurs, c'est dommage. Ce dispositif est pourtant efficace. L'assurance prairies a été conçue pour ce cas de figure, pour faire face à un énorme aléa comme celui que nous venons de vivre. Dans le contrat de Groupama, seuls ceux qui possèdent des UGB sont concernés, les revendeurs de foins n'entrent pas dans le dispositif »*.

Aide de l'État

Si cette assurance est aussi attractive, c'est bel et bien grâce à l'État. Sa prise est charge, dans l'affaire, s'élève à 70 %. David Doyer livre ici plusieurs éléments : *« le reste à charge pour l'éleveur est effectivement très faible, c'est une raison de plus pour s'engager… Après, le montant de la cotisation varie selon différentes modalités choisies. L'assuré peut prendre une franchise à 20 % : dans ce cas, sa cotisation sera forcément un peu plus importante. Chez Cyril, les prairies permanentes et temporaires sont toutes assurées. Dans le mécanisme du contrat, on peut aussi moduler le prix du rachat de la tonne de matière sèche. Effectivement, on ne raisonne pas en tonnes de foin brutes mais bien en tonnes de matière sèche. Ce prix peut varier de 180 à 450 euros/t. S'il coche la case 450 euros/t, la cotisation sera aussi un peu plus élevée. Le contrat a été pensé sur un besoin de fourrage de remplacement en cas d'aléas climatiques importants, d'où la notion de stock dans le mécanisme pour ajuster la cotisation via le capital assuré. Dans la démarche, seul le satellite intervient, aucun expert ne fait le déplacement. Une perte de 56 % caractérise en ce moment le dossier de Cyril. Son indemnisation sera versée le 15 novembre, soit deux semaines seulement après la dernière mesure du satellite. Rappelez-vous avec les calamités agricoles : il fallait souvent patienter un an. Voire parfois 15 ou 16 mois ! »*.

Une ISN dopée

L'indemnisation perçue sera issue de Groupama et surtout, de la partie solidarité nationale, comme l'explique David Doyer : *« au-delà de 30 % de pertes sur les prairies, l'indemnisation est prise en charge à 90 % par l'État et à 10 % par l'assureur pour les exploitants assurés. Les exploitants non assurés bénéficient également de l'ISN, mais seulement à hauteur de 31,5 % des pertes dépassant le seuil de 30 % en 2026. Oui, ce contrat a été fait pour être incitatif avec une partie ISN dopée ! Si Cyril n'était pas assuré, il aurait touché seulement 4 800 euros de la solidarité nationale et encore, parce qu'il a une perte conséquente. Si ses pertes étaient aux alentours de 30 %, il n'aurait rien. Au total, avec l'assurance prairies, l'indemnisation pour sa ferme dépassera les 26 000 euros. Cette assurance est aussi sécurisante pour Groupama, comme pour les autres assureurs. Ce n'est pas comparable aux grandes cultures et à la viticulture pour lesquelles, sur notre grande région Grand Est, nous versons jusqu'à 50 %. Cette année, pour ces productions, nous avons 23 millions d'euros de cotisations et des indemnités à verser évaluées à 48 millions »*.

AG

En 2026, l'État indemnise seulement 31,5 % des pertes au-delà du seuil pour les non-assurés. Ce taux tombera à 28 % en 2027 et 24,5 % en 2028.

// EN BREF

Formation « Bien dans ses bottes »

Votre avis compte

L'année 2026 a été difficile pour les filières agricoles. Prendre du recul, mieux gérer le stress et échanger entre agriculteurs : la formation « Bien dans ses bottes » pourrait-elle répondre à vos besoins ? Pour savoir s'il est pertinent de proposer une nouvelle session, nous vous invitons à répondre à un court questionnaire. 3 minutes suffisent, sans engagement d'inscription, même si vous ne souhaitez pas participer.

Répondre au questionnaire : https://forms.gle/ZP3Kc1EXbdt-4b4eH6

Merci pour votre participation !

FDSEA de l'Yonne

// VOLS DE CARBURANTS

21 La mauvaise surprise

Baptiste Foulet s'est fait voler une centaine de litres de GNR la semaine dernière à Vandenesse-en-Auxois.

Les craintes du petit matin sont nombreuses en agriculture. Chez les éleveurs ovins, il y a souvent la peur de la prédation. Chez les irrigants, la boule au ventre concerne une éventuelle détérioration du matériel en arrivant dans les champs. Avec les tarifs actuels des carburants, une nouvelle appréhension peut se faire ressentir : celle de se faire siphonner du gazole ! Baptiste Foulet doit désormais y penser chaque jour en débarquant dans sa cour de ferme, à Vandenesse-en-Auxois. *« En effet, dans la nuit du 11 au 12 octobre, j'y suis passé… »*, nous relate le jeune agriculteur de 25 ans, qui débutait sa journée à 7 h 15. *« Le moteur de ma voiture tournait mais j'entendais autre chose. J'ai pensé à un camion-poubelle mais ce n'était pas le jour. Bizarre ! J'ai tourné les yeux vers ma pompe à GNR et c'est elle qui était en marche, avec le pistolet décroché. Bien sûr, j'ai tout de suite compris… C'est malheureux à dire, mais avec les prix du gazole en ce moment, ce n'est malheureusement qu'une demi-surprise. À l'aide d'un manomètre, j'ai estimé à 100 le nombre de litres de GNR qui venaient de disparaître. Il y en avait presque 500 dans la cuve, ça aurait pu être pire »*. Dans la cour, aucune trace de véhicule n'est observée à l'exception de celles du tracteur de Baptiste Foulet. *« Le ou les voleurs sont venus à pied, c'est certain. Pour trouver cette cuve, il faut quand même chercher un minimum, il y a dû y avoir du repérage ces derniers jours. Cela n'a peut-être rien à voir, mais il y avait eu récemment un vol dans une voiture à Bligny »*. Le Côte-d'Orien a aussitôt prévenu son entourage mais n'a pas porté plainte. Cette démarche ne donnerait, selon lui, pas grand-chose. Que faire, désormais ? *« Je vais réfléchir et essayer de trouver un moyen de dissuasion. Dans un premier temps, je vais débrancher la rallonge électrique qui alimente la pompe en continu. Mais si les voleurs reviennent et décident de percer la cuve, je ne serai pas plus avancé »*.



« La vigilance doit être de mise en ces temps très particuliers », souligne l'exploitant.

AG

// DÉGÂTS DE GIBIER

21 Ça explose de partout

Le président de la FDSEA de Côte-d'Or tire la sonnette d'alarme sur les sangliers. Une action syndicale est d'ailleurs annoncée.

Dans une récente édition de Terres de Bourgogne, Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA de Côte-d'Or, redoutait l'arrivée des sangliers dans les parcelles avec les semis et le retour des pluies. Eh bien ça n'a pas raté… *« L'ensemble du département est aujourd'hui touché et de manière totalement incontrôlée. C'est incroyable, les dégâts sont énormes et tout le monde est fin fou dans les fermes »*, déplore Antoine Carré. Dans son propre cas, environ deux hectares se retrouvent *« brayés »* chaque soir à Verrey-sous-Salmaise : *« il y a des bandes de 20 à 50 sangliers qui traînent dans les parcelles, la situation n'est absolument plus tenable. De très nombreux agriculteurs sont dans ce cas, c'est du jamais vu »*.



Antoine Carré, en train de semer son blé le 15 octobre.

Rendez-vous à Norges

Le président de la FDSEA annonce une mobilisation devant les locaux de la fédération départementale des chasseurs, à Norges-la-Ville : *« au moment où nous nous parlons, la date n'est pas encore fixée, mais ce sera juste après les semis, donc dans les tout prochains jours. Nous communiquerons sur le sujet. Nous considérons que la fédération des chasseurs ne met pas assez la pression et que des sociétés de chasse ne jouent pas du tout le jeu. Certaines d'entre elles donnent encore des consignes pour ne pas tirer les laies, c'est insupportable. Nous irons rappeler notre mécontentement au président Sécula »*. En attendant, Antoine Carré invite les agriculteurs à déclarer sans plus attendre leurs dégâts : *« les modalités sont rappelées dans cet article. Encore trop d'exploitants ne font pas la démarche, c'est bien dommage. Il ne faut pas avoir peur des pénalités potentielles mises en avant par les estimateurs : il suffit juste de ne pas exagérer les dégâts. S'il y en a davantage, ils seront constatés après-coup »*. Antoine Carré incite également ses collègues à prendre des photos et contacter les sociétés de chasse locales : *« il faut communiquer et leur demander de réduire immédiatement les populations. Il est aussi possible d'appeler la DDT si rien ne bouge. En ce qui me concerne, j'ai contacté l'administration et le message a été aussitôt passé à des lieutenants de louveterie, qui ont passé un coup de fil aux chasseurs concernés. Dans la demi-heure qui a suivi mon appel, on m'informait que ça allait chasser ce week-end, avec des objectifs fixés en termes de prélèvements. Au moins dix sangliers »*.

Du respect

Le président de la FDSEA évoque les battues administratives et la mise en place de cages : *« si les chasseurs ne chassent pas, telles sont les solutions pour réduire les populations de sangliers. En ce moment en Côte-d'Or, il y a un nombre d'arrêtés d'autorisations de tirs de nuit qui n'avait jamais été atteint. Les lieutenants sont très mobilisés. Cela est en mesure, je l'espère, de réduire le nombre de sangliers et de mettre davantage la pression aux chasseurs. Encore une fois, il faut changer drastiquement les méthodes actuelles car rien ne fonctionne, nous ne pouvons plus continuer comme ça »*. Antoine Carré regrette également le barème des indemnisations : *« pour les céréales, nous sommes à ce jour à 163 euros/t, nous sommes loin du compte. Une révision est à l'ordre du jour d'une prochaine commission. Des prix entre 180 à 217 euros/t sont évoqués : il en manquera encore et les dégâts collatéraux ne sont toujours pas pris en compte ! C'est scandaleux »*. Le responsable syndical termine cette rencontre avec un mot adressé aux chasseurs : *« il serait bien que notre profession soit respectée. La période est déjà très compliquée avec la météo, les normes, l'administration et le contexte économique. Il est regrettable que certains chasseurs n'aient strictement rien à faire de nos problématiques. Je formule un souhait : qu'ils chassent le plus tôt possible, qu'ils ne sélectionnent plus le sexe des sangliers et qu'ils arrêtent de faire de l'élevage de cet animal »*.

AG

Les barèmes sont fixés

Une commission s'est tenue à la Dreal à Dijon vendredi dernier, au lendemain de notre rencontre avec Antoine Carré. Ce rendez-vous a permis de fixer les barèmes suivants : 20,10 euros/q pour le blé N° 1, 20 euros/q pour l'orge de printemps, 18,51 euros/q pour l'orge d'hiver et 51,50 euros/q pour le colza. Les représentants de la fédération de chasse ont quitté prématurément la réunion, au moment des discussions sur les surpopulations de sangliers.

Rappels pratiques

Pour obtenir une indemnisation, l'agriculteur doit transmettre une déclaration à la fédération des chasseurs, qui missionnera un estimateur. L'indemnisation potentielle pour l'ensemble des dégâts doit être supérieure à 150 euros par exploitation et par campagne cynégétique. La parcelle ne doit pas être récoltée avant le passage de l'estimateur (sauf éventuellement une zone qui n'aurait pas subi de dégâts).

La déclaration en ligne est possible (https://teledeclaration.chasseurdefrance.com/). Dans un premier temps, il faut créer un compte télédéclarant en se munissant du numéro Siret et pacage. Un tutoriel vidéo simple et rapide est disponible sur le site de la FDSEA21. Les formulaires papiers restent disponibles (les télécharger sur https://www.fdsea21.fr/infos-regelementaires/faune-sauvage/je-subi-des-degats-de-gibier/).

La loi impose de déclarer les dégâts dès que l'agriculteur en a connaissance, via une déclaration de dégâts (dite provisoire) pour laquelle le seuil de 150 euros de dégâts par exploitation n'est pas à respecter.

Ce seuil est vérifié lors de la déclaration définitive :

- **lors de la déclaration de dégâts, le délai entre la date déclarée pour l'apparition des premiers dégâts et la date de la déclaration ne doit pas excéder 45 jours ;**
- **si l'agriculteur souhaite être indemnisé des pertes de paille, il faut en faire la demande sur la déclaration. En cas de désaccord important sur les pertes estimées, le réclamant peut demander l'assistance d'un expert via sa protection juridique et ce, dès le début de la première déclaration.**

Précaution majeure à prendre en compte : au-delà de six mois de la date de déclaration (ce qui est le cas pour les déclarations d'automne), il n'y a plus de recours possibles s'il n'y a pas d'accord à l'expertise définitive.

// VITICULTURE

89 La Commission décide de geler les fermages viticoles 2026

« Face aux faibles rendements liés aux aléas climatiques, les représentants des bailleurs et des fermiers ont convenu de ne pas appliquer de hausse en 2026 et de maintenir les valeurs de 2025 », annonçait la FDSEA de l'Yonne le 15 octobre dernier, après deux réunions réalisées par les membres de la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux, en juillet et septembre dernier. L'arrêté préfectoral n°DDT/SEA/2026-24 fixe ainsi les cours de l'hectolitre aux valeurs suivantes pour les échéances de fermage comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026 :

- Chablis Grand Cru : 2 260 €
- Chablis 1er Cru : 1 089 €
- Chablis : 641 €
- Petit Chablis : 529 €
- Vézelay : 560 €
- Bourgogne blanc : 385 €
- Bourgogne Aligoté : 303 €
- Saint-Bris : 305 €
- Coteaux bourguignons blanc : 293 €
- Irancy : 641 €
- Bourgogne rouge et rosé : 505 €
- Coteaux bourguignons rouge : 293 €
- Crémant de Bourgogne : 278 €

D'après communiqué



// C'EST QUI LE PATRON ?

10 ans d'existence pour rémunérer justement les producteurs

Cette année, l'association de consommateurs « C'est qui le patron ? » fête ses dix ans. L'occasion de remonter le temps pour savoir de quelle manière cette structure est née.

« La crise du lait est passée par là, qui a mis à mal nombre d'exploitations en France. La plupart des agriculteurs gagnent à peine le Smic, et un tiers d'entre eux, selon la Mutualité Sociale Agricole, touche même moins de 350 euros par mois. La raison ? La fin de quotas laitiers, en 2015. S'ils empêchaient de produire plus que nécessaire et sanctionnaient ceux qui le faisaient, ils garantissaient également un prix minimum : en somme, en bons Français, les agriculteurs râlaient car ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient, mais ils gagnaient encore leur vie », relataient les producteurs à travers le livre « C'est qui le patron : Une histoire qui pourrait révolutionner notre façon de consommer ». C'est dans ce contexte-là *« que ce fameux 6 septembre 2016 au ciel si clair, Martial Darbon, le président de la coopérative Bresse-Val-de-Saône qui regroupe 51 exploitations laitières, s'assied à la table de la mairie de Pont-de-Vaux, dans la « salle bleue », pour un baroud d'honneur. Une dernière chance. Autour de la table, ont pris place le responsable des achats lait de Carrefour pour toute la France, et le grand patron de la Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH), la troisième de l'Hexagone, ainsi que son adjoint »*, et par la venue de Laurent Pasquier et Nicolas Chabanne, un concept est né : *« si chaque consommateur accepte de payer quelques centimes de plus la brique de lait, les familles de l'Ain pourront être sauvées. Toutes »*. 10 ans plus tard, l'association de consommateurs ne se concentre pas uniquement dans l'Ain, mais dans toute la France, avec plus de 2 500 producteurs soutenus.

Une nouveauté pour 2027

Tout a commencé par la brique de lait, puis par le beurre, l'emmental, les œufs, les yaourts, le fromage blanc, etc. Aujourd'hui, « C'est qui le patron ?! » propose près d'une vingtaine de produits où chaque prix a été voté par les consommateurs inscrits dans la démarche et discuté en amont avec les producteurs. Henry Ragon, éleveur laitier dans la commune de Saint-en-Puisaye, est l'un d'entre eux. Depuis qu'il a rejoint la démarche, il confie que *« cela a redonné du sens à mon métier. Aujourd'hui, tu ne peux pas être laitier et stopper ton travail à la porte du tank. Nous allons souvent au plus près des consommateurs pour les sensibiliser, pour leur expliquer que ce prix est juste et nous permet de vivre. Nous vous donnons rendez-vous le 9 novembre à la Foire Saint-Martin à Auxerre ! »*. Éleveur en Gaec, il affirmait que ce prix « juste » lui permettait *« de créer de l'emploi au sein de mon exploitation et plus particulièrement d'installer des jeunes qui sont en hors cadre familial. Au-delà de ça, cela me permet donc de me dégager un peu plus de temps pour m'engager ailleurs, comme en Mairie par exemple »*. Pour autant, les producteurs ont un cahier des charges à respecter avec des normes précises qui ont été votées par les consommateurs.



Grégory Terrasse et Vincent Guybert de l'association de consommateurs « C'est qui le patron ? »

À partir du 1er janvier 2027, les producteurs devront adopter une nouvelle règle : adopter une alimentation 100 % d'origine française pour leurs animaux. Les fourrages doivent déjà être français et respecter un périmètre de provenance de 100 km autour de la ferme. Cette nouvelle règle, applicable au 1er janvier 2027, concernera également tous les concentrés utilisés par les éleveurs.

Charlotte Sauvignac

// RENDEZ-VOUS

Concours de Nevers le 24 octobre !



Organisée par la Société d'Agriculture de la Nièvre, la 173e édition du Concours de Nevers aura lieu le 24 octobre à l'Agropole du Marault (Magny-Cours). Au programme, professionnels et visiteurs pourront retrouver :
- le concours,
- une exposition de percherons,
- des marchands de matériel,
- un tournoi de rugby à toucher.

Une restauration est proposée le midi et le soir.

Chloé Monget

Renseignements : societeagri58@gmail.com

// VENTE DIRECTE

Livrer local, oui… mais à quel coût ?

Après un premier webinaire consacré à l'utilisation de la plateforme Agrilocal89, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté vous proposent d'aller plus loin avec un nouveau rendez-vous dédié à une question souvent négligée : le coût réel de la logistique en circuits courts. Celui-ci se tiendra mardi 3 novembre, de 14 heures à 16 heures.

Développer ses ventes auprès des collèges, des lycées ou d'autres acheteurs locaux constitue une réelle opportunité de diversification. Cependant, une commande supplémentaire ne signifie pas toujours une rentabilité supplémentaire. Temps de préparation, chargement du véhicule, trajets, livraison, retour sur l'exploitation, carburant, entretien du matériel, frais administratifs… Ces coûts, souvent peu ou mal évalués, peuvent peser lourdement sur la marge de l'exploitation. Le webinaire rappellera d'ailleurs qu'une exploitation en circuits courts consacre en moyenne plusieurs heures chaque semaine à ses livraisons.

Un webinaire pour y voir plus clair

Le mardi 3 novembre 2026, de 14 heures à 16 heures, les producteurs pratiquant la vente directe sont invités à participer gratuitement au webinaire *« Maîtriser ses coûts logistiques en circuits courts »*, avec un focus particulier sur l'outil Logicoût.
Au programme :
- Comprendre ce qui compose réellement les coûts logistiques ;
- Identifier les postes de dépenses liés aux livraisons ;
- Découvrir les équipements adaptés au transport des produits ;
- Appréhender les obligations réglementaires ;
- Explorer les solutions permettant de réduire les coûts de transport ;
- Découvrir l'outil gratuit Logicoût pour calculer précisément le coût d'une tournée.

De la prise de conscience à l'action

Ce webinaire s'inscrit dans la continuité des travaux engagés autour d'Agrilocal et de l'introduction de produits locaux en restauration collective. Une fois l'accès aux marchés locaux facilité, il devient essentiel pour les producteurs de mesurer l'impact économique de leurs livraisons afin de sécuriser la rentabilité de ces débouchés. L'outil Logicoût permet notamment de prendre en compte non seulement les kilomètres parcourus, mais aussi le temps consacré à la préparation des commandes, au chargement, à la facturation ou encore aux tâches administratives souvent oubliées dans les calculs. Ne laissez plus vos coûts de livraison dans l'angle mort de votre exploitation. Que vous livriez déjà des collèges via Agrilocal89 ou que vous envisagiez de développer ce débouché, ce webinaire vous donnera les clés pour mieux connaître vos coûts, ajuster vos prix et améliorer la rentabilité de vos circuits courts.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le 3 novembre, la chambre d'agriculture de l'Yonne organise un webinaire pour aider les producteurs en vente directe à maîtriser leurs coûts logistiques en circuits courts.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Inscription en ligne : https://forms.cloud.microsoft/e/eYcVfgFiF3

// JEUNES AGRICULTEURS

21

D'étudiant à chef d'exploitation

Théo Haubry, que nous avons croisé à plusieurs reprises au lycée agricole la Barotte ces dernières années, est aujourd'hui installé sur une ferme de polyculture-élevage près de Bure-les-Templiers.

La dernière fois que nous l'avions vu, il avait un cartable sur le dos. La semaine passée, il était au volant d'un télescopique. La vie change vite et évolue plutôt bien pour Théo Haubry, très heureux d'être installé sur l'exploitation qui l'avait accueilli lors de son stage de BTS Acse. *« Oui, je ne vous le cache pas, cela fait plaisir d'en être arrivé là! »*, nous confie cet hors cadre familial. Personne de sa famille n'est donc, à la base, dans le milieu agricole : *« le virus, je l'ai chopé chez Roland Bret, le voisin de mes parents à Bure-les-Templiers, chez qui j'étais tout le temps à partir de mes 7 ans. Roland m'a appris beaucoup de choses, à commencer par conduire un tracteur… »*. Des études agricoles se sont vite imposées : *« j'ai pris la direction du lycée de Châtillon-sur-Seine, où j'ai eu un bac pro CGEA puis un BTS Acse. Mon stage de BTS, je l'ai donc fait ici, chez Dominique et Murielle Noury que je connaissais déjà. J'avais même un contrat Tesa pour travailler les week-ends et pendant les vacances. Tout s'est très bien passé, au point qu'un jour, ils m'ont proposé de les rejoindre après les études. J'étais super content, je les remercie une nouvelle fois pour leur confiance »*.

Tout s'enchaîne

Son diplôme en poche à l'été 2024, Théo Haubry entame les démarches pour s'installer, avec pas mal de travail de *« paperasse »* et sur ordinateur, ainsi qu'une dizaine de déplacements à la maison de l'agriculture de Bretenière : *« tout s'est fait. Il faut y consacrer pas mal de temps mais ça, j'étais prévenu. J'ai aussi pas mal délégué de tâches à CER France, cela m'a bien aidé. Ce que j'ai appris en BTS est très précieux aujourd'hui pour moi : je ne regrette pas d'avoir poursuivi après le bac. Dans le cas contraire, j'aurais été perdu dans pas mal de choses! »*. La première banque contactée, le Crédit Agricole, a tout de suite donné son feu vert pour le financement : *« oui, cela s'est fait assez facilement. Ils ont dit, lors d'une visite, qu'il y avait un bel outil de travail ici. Tout s'est vite enchaîné. J'ai aujourd'hui un tiers des parts de la société, avec des annuités à rembourser sur 15 ans »*. Le Gaec du Chanois a agrandi son cheptel de 60 à 80 vaches charolaises avec un objectif fixé, à terme, à 90 vêlages. La SAU, elle, est passée de 260 à 410 ha. Un poulailler label rouge fait aussi partie de la *« boutique »*.

Premier couac

Tout n'est pas rose en agriculture et Théo Haubry l'a déjà bien perçu, à l'image d'une construction de bâtiment qui devait être terminée ces tout derniers jours : *« problème, elle n'a toujours pas commencé car nous sommes bloqués par Enedis! Nous avons signé un contrat avec Arkolia, un développeur d'énergie qui finance la toiture et la structure d'un bâtiment de 2 500 m², censé accueillir des bêtes, du fourrage et du matériel. En contrepartie, ils récupèrent les bénéfices des panneaux solaires dont la puissance s'élève à 500 kWc. Énedis nous informe que la ligne est saturée… C'est énervant car l'État dit vouloir foncer plein pot dans les énergies renouvelables mais les dispositifs ne sont malheureusement pas adaptés… On nous dit d'attendre encore un an, que tout devrait être bon fin 2027… Nous avons pourtant acheté 12 nouvelles génisses : les bovins seront beaucoup plus serrés sous le bâtiment existant cet hiver. Certains vont même devoir passer cette période dehors »*. En prenant son mal en patience, Théo Haubry reconnaît qu'un bâtiment autofinancé est *« le top »* pour un jeune installé : *« le reste à charge est relativement faible. Cela permet de faire de belles économies. Dans notre contrat, nous avons en charge le terrassement, le barrage et l'aménagement. Arkolia s'occupe du reste »*.



Le Côte-d'Orien de 23 ans s'est associé à Dominique et Murielle Noury, à Romprey.

Actualités

Le quotidien de la ferme est animé par le début des vêlages et la fin des semis. Le JA d'Aignay-Baigneux-Recey nous dit deux mots sur le sujet : *« le premier veau est né le 13 octobre, ça y est, c'est parti! En ce qui concerne les grandes cultures, le colza est bien implanté chez nous. Comme un peu tout le monde, nous avons semé dans le sec mais la culture a tout de même levé avec les quelques précipitations que nous avons eues. Au même moment, vers le 12 août, nous avons semé du ray-grass. J'avais imaginé, un temps, faire une coupe mais cela ne va pas être possible. Les semis de céréales, eux, ont débuté chez nous autour du 7 octobre avec de l'orge et du blé. Espérons une belle levée! »*.

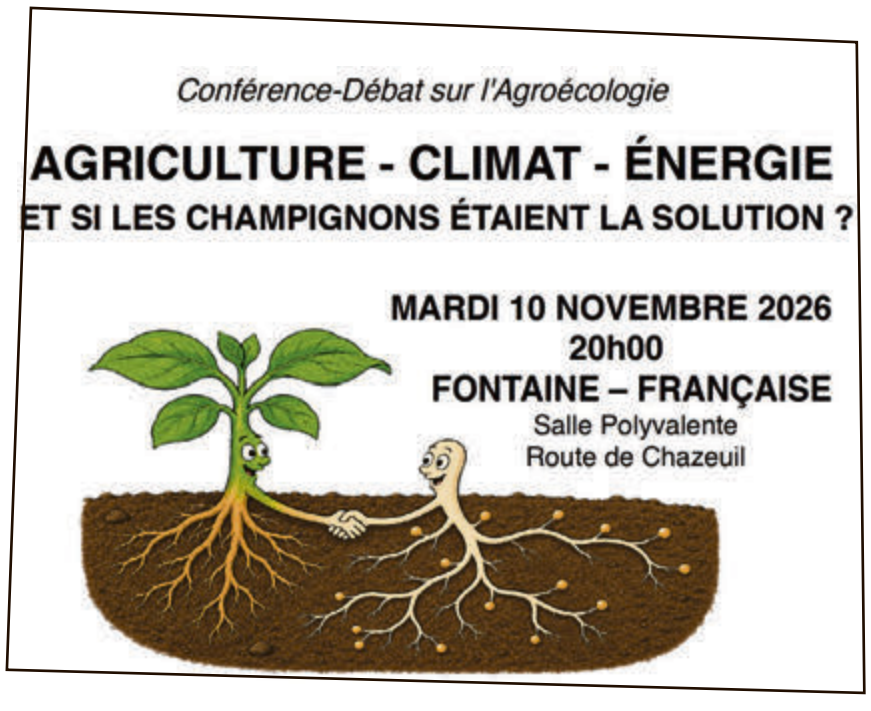
AG

// ENVIRONNEMENT

21

Face au changement climatique, s'appuyer sur les champignons ?

L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne organise en Côte-d'Or une conférence/débat sur le thème « Agriculture, climat, énergie : et si les champignons étaient la solution ? ».



Cette soirée débat permettra d'en savoir plus sur l'intérêt des champignons qui peuvent être de vrais alliés pour l'agriculture

Avec le changement climatique et les restrictions d'usage de solutions chimiques en agriculture, la question de l'étude des interactions positives entre éléments constitutifs de la nature revient au premier plan pour bon nombre d'agriculteurs. Il s'agit de réfléchir aux moyens que la nature peut apporter pour soutenir les cultures. Les champignons en font partie. On connaît depuis longtemps la capacité de ces organismes à créer des réseaux permettant parfois d'améliorer le stockage de l'eau, bénéfiques à d'autres végétaux. Mais ils réservent bien d'autres surprises. C'est tout l'intérêt de la conférence-débat organisée mardi 10 novembre à 20 heures à Fontaine-Française, en Côte-d'Or (à la salle polyvalente, route de Chazeuil). Elle est proposée par l'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne. Le conférencier invité sera Daniel Wipf, de l'université de Bourgogne Europe et de l'Inrae, responsable, entre autres, du groupe de recherche « Santé des plantes : défenses et mycorhizes » de l'Unité mixte de recherche (UMR) agroécologie. Avec lui, il sera possible d'en apprendre plus sur le rôle des champignons et sur les effets bénéfiques qu'on peut en attendre en agriculture. Vous pourrez échanger sur la vision d'une agriculture forte tout en réduisant son impact sur le climat, en réduisant les engrais de synthèse, en améliorant la qualité de l'eau et en favorisant la productivité. La soirée est pour tout public et son entrée est gratuite.

Berty Robert

Renseignements au : 06 62 90 36 74



// CERFRANCE ALLLIANCE CENTRE

Panorama de la situation

Cerfrance Alliance Centre a présenté, en septembre, l'analyse des résultats économiques, financiers et technico-économiques des exploitations agricoles de son réseau… et les constats sont là.



Cerfrance Alliance Centre

La présentation nivernaise s'est tenue le 22 septembre dans les locaux de Cerfrance Alliance Centre à Nevers.

Tous les ans, les experts de Cerfrance Alliance Centre analysent les résultats économiques, financiers et technico-économiques des exploitations agricoles de leur réseau. Ces références, établies à partir des comptabilités et des observations de terrain, permettent de comprendre les évolutions du contexte agricole et d'accompagner les chefs d'exploitation dans leurs décisions stratégiques. Elles ont été présentées en septembre 2026 aux représentants des instances agricoles des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de la Nièvre.

Les tendances en grandes cultures

La campagne 2026 est marquée par une pluviométrie très inférieure aux normales et des records de chaleur ayant pesé sur les cultures. Les rendements sont en recul dans l'ensemble des départements étudiés, notamment en blé tendre, orge, maïs et tournesol. Les prix des céréales et oléagineux demeurent globalement supérieurs aux niveaux d'avant 2021 mais ne compensent pas totalement les pertes de rendement enregistrées cette année. Dans le même temps, plusieurs postes de charges repartent à la hausse, notamment les charges sociales et certains coûts de structure. *« Les exploitations de grandes cultures restent confrontées à un effet ciseau défavorable entre produits et charges hormis le Cher. La priorité est aujourd'hui la sécurisation de la trésorerie et l'adaptation des stratégies d'exploitation »*, souligne Cerfrance Alliance Centre. En somme, les résultats courants sont très faibles, souvent proches de l'équilibre ou négatifs selon les territoires. En parallèle, il s'agit de la quatrième année consécutive de fragilité économique dans de nombreuses exploitations de grandes cultures. Il est aussi constaté une forte hétérogénéité des rendements et des résultats entre exploitations, ainsi qu'une dégradation progressive des trésoreries et augmentation du poids de l'endettement depuis 2021.

Bovins allaitants : une conjoncture toujours favorable

Les élevages bovins viande poursuivent l'amélioration engagée en 2025. Malgré le maintien d'une vigilance sanitaire vis-à-vis de la FCO, de la MHE et des suites des épisodes sanitaires récents, les cours de la viande bovine demeurent à des niveaux élevés. La baisse continue du cheptel français contribue à soutenir durablement les prix de marché. Cette évolution permet aux exploitations de dégager des résultats en nette progression et de renforcer leurs équilibres financiers. Ainsi les principaux constats de Cerfrance Alliance Centre sont : la progression du produit élevage grâce à des cours toujours soutenus, un résultat courant et EBE en hausse, une capacité retrouvée à couvrir les annuités, les prélèvements privés et à autofinancer une partie des investissements et enfin une amélioration de la solidité financière des exploitations. *« Les éleveurs disposent d'une opportunité pour consolider durablement leurs exploitations. Cette embellie doit permettre de renforcer les trésoreries et de préparer l'avenir face aux risques climatiques et sanitaires »*, précise Cerfrance Alliance Centre. Toutefois, certains points de vigilance sont à avoir à l'œil : maintenir la vigilance sanitaire (FCO, DNC, MHE), consolider les résultats obtenus en renforçant les fonds propres, adapter les effectifs aux ressources fourragères disponibles, raisonner les investissements dans la durée.

Perspectives et recommandations

En résumé, après une légère amélioration observée en 2025 dans certains territoires, les exploitations de grandes cultures subissent en 2026 les effets d'une campagne marquée par un déficit pluviométrique important, des températures exceptionnellement élevées et une baisse des rendements. À l'inverse, les élevages bovins viande continuent de bénéficier de prix de vente historiquement favorables malgré un contexte sanitaire qui demeure sous surveillance. Pour l'avenir, Cerfrance Alliance Centre a présenté quelques recommandations. Ainsi pour les Grandes cultures, il a été indiqué : sécuriser la trésorerie, calculer les coûts de production, raisonner les investissements. Pour les bovins viande, Cerfrance Alliance Centre préconise de : consolider les marges, anticiper les prélèvements fiscaux et sociaux, maintenir la vigilance sanitaire. Enfin, pour l'ensemble des systèmes, Cerfrance Alliance Centre insiste sur la clarification de la stratégie, la mise en place des actions pour la mettre en œuvre et structurer ses moyens de production en conséquence, le tout en intégrant la capacité de résilience de l'entreprise face aux mutations à venir.

D'après communiqué

// ANEFA BFC

Dans la peau d'une animatrice emploi

Pendant la saison des forums, Terres de Bourgogne est allé à la rencontre de France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa BFC.

Après une période estivale mouvementée, les animatrices emploi des structures agricoles ont commencé à participer à des forums et à réaliser des animations au sein de classes de collèges. C'est le cas de France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa BFC. Les 7 et 8 octobre derniers, l'animatrice a eu l'occasion de participer à deux forums. *« Nous collaborons avec les missions locales du département, et celle du Migennois organise un forum chaque année au mois d'octobre. Nous y sommes allées avec Claire Toussaint, animatrice emploi à AVE89. Au cours des rencontres, nous avons retenu plusieurs profils intéressants spécialisés dans la vigne et en grandes cultures »*, se rappelait-elle. Le lendemain, France Lahutte est partie à la prison de Joux-la-Ville pour la troisième fois et a rencontré des détenus. *« Ce forum permet d'envisager une sortie sécurisée. La réinsertion est importante, nous devons œuvrer pour éviter qu'ils récidivent »*, ajouta-t-elle. Après trois ans d'échanges, elle se souvient encore de plusieurs profils *« qui aujourd'hui travaillent toujours dans le secteur agricole, et qui n'ont jamais récidivé »*. Après avoir rencontré de potentiels candidats, l'animatrice du réseau Anefa BFC a organisé, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, une visite avec des élèves du collège Paul Bert chez un éleveur laitier à Parly. *« Une vingtaine de jeunes collégiens ont découvert le métier d'éleveur laitier à travers le témoignage et l'expérience de l'hôte, Guillaume Walravens. Une façon claire et vivante de mieux comprendre d'où viennent les produits qu'ils consomment au quotidien. Je me souviens encore que certains étaient étonnés de savoir que le Yop venait des vaches »*, s'amusait-elle.

Intégrer des organes de mise en relation

Au cours des dernières semaines, France Lahutte en tant que représentante par délégation de l'Anefa BFC, a également eu l'occasion d'intégrer le Service public régional de l'orientation en tant que membre à part entière. Cet organisme, porté par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, est un outil *« qui fédère les professionnels de la formation et de l'orientation et qui les aide à anticiper les mutations du marché du travail »*. Pour l'animatrice, cette avancée permet *« de lui ouvrir des portes supplémentaires. Avant, les représentants de notre réseau participaient aux réunions sans pouvoir prendre de décisions. En devenant membre, cela nous permet de parler d'orientation et d'échanger plus étroitement avec l'Éducation nationale, les Missions locales et France Travail. Cela nous permet également d'intégrer des projets »*, manifestait-elle.

Charlotte Sauvignac



Anefa-BFC

De gauche à droite : France Lahutte, animatrice emploi Anefa BFC et Claire Toussaint, animatrice emploi AVE 89.



Anefa-BFC

L'Anefa BFC et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne sont allés au sein d'une exploitation laitière avec une classe du collège Paul Bert.

// EAU ET ÉLEVAGE

Un centre de ressources porté par la Bourgogne Franche-Comté

Porté par la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, un projet de centre de ressources destiné à permettre de mieux gérer l'eau en élevage fédère aujourd'hui des partenaires de huit régions de France.



Éviter les conflits d'usage, permettre aux élevages de devenir plus autonomes sur leur ressource en eau, développer des pratiques durables : c'est tout cela que vise le projet Vesseau.

Il s'appelle Vesseau (Valoriser les expériences et savoirs en systèmes d'élevage pour l'approvisionnement en eau) et ce projet, lancé il y a un an, porté par la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), entraîne dans son sillage 38 partenaires issus de huit régions différentes, dans un but précieux : partager les connaissances, valoriser les retours d'expérience et accompagner les éleveurs dans l'adaptation de leurs pratiques, et ce dans toutes les filières (bovin, ovin, caprin, porc, volaille, équin).

La concrétisation du projet Vesseau va prendre la forme d'un centre de ressources en ligne, dédié aux problématiques de l'eau en élevage. Le but est de faciliter l'accès aux références et aux connaissances déjà disponibles sur les problématiques liées à l'eau. Il permet notamment de retrouver des ressources techniques et des retours d'expérience sur différentes questions rencontrées dans les élevages. Le but étant de valoriser et de diffuser les connaissances acquises dans ce domaine.

Ce projet poursuit aussi les objectifs d'accompagner les éleveurs pour sécuriser l'eau sur leur exploitation, d'anticiper les conflits d'usage et de préserver la qualité et, par ailleurs, de former les conseillers et les éleveurs aux pratiques économes.

Gagner en autonomie

Tout au long du projet Vesseau, ce centre de ressources sera amené à être enrichi par de plus en plus de références techniques, témoignages, vidéos, podcasts, journées techniques et formations : différents supports pour faciliter l'accès aux connaissances et favoriser le partage de solutions concrètes. Destiné à se prolonger jusqu'en janvier 2028, Vesseau est un outil qui, à terme, pourrait conduire les exploitations à acquérir une plus grande autonomie en eau, à réduire les conflits d'usage, à renforcer le bien-être animal, mais aussi humain, à favoriser la transmission et le renouvellement de pratiques durables. Parmi les évènements qui s'inscrivent dans la logique du projet Vesseau, on peut citer la visite du système de récupération d'eau de pluie de Ferm'Inov, à Jalogny, en Saône-et-Loire, en avril dernier, ou, le 10 décembre prochain, dans le Doubs, les portes ouvertes sur une ferme AOP de Passefontaine, dans le Doubs.

Berty Robert, avec communiqué

Pour accéder au centre de ressources : https://bienutiliserleauenelevage.fr/

// INNOVATION

Appel à projets de la région sur l'avenir agricole

C'est dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de lancer un appel à projets. Le but : accompagner et soutenir des innovations répondant aux enjeux agricoles et forestiers du territoire.

Répondre à des besoins réels du terrain en agriculture et foresterie toute en apportant des réponses prenant en compte le changement climatique : c'est l'objectif du nouvel appel à projets lancé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) dans le cadre du Partenariat européen d'innovation « Agriculture et foresterie productives et durables » (PEI-Agri). Dans cet appel à projets, le Conseil régional de BFC aborde la question de l'innovation sous une approche assez large. La réponse doit obligatoirement prendre la forme de partenariats unissant au moins deux entités indépendantes, ceci dans le but de favoriser l'échange de connaissances et d'atteindre un objectif commun. Les initiatives qui visent à une transition vers des systèmes agricoles ou forestiers plus durables sont les bienvenus. Le PEI-Agri vise aussi à rapprocher agriculteurs, forestiers, chercheurs, techniciens, entreprises et associations au sein de groupes opérationnels dans le but de répondre à un problème concret et en s'appuyant sur une démarche qui part du terrain. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement d'une durée maximale d'un an.



Parmi les projets qui se sont concrétisés ces dernières années, on peut citer l'idée d'un système permettant de ne récolter que la feuille de luzerne.

Des projets concrétisés

Plusieurs exemples de projets menés à terme dans le cadre du précédent appel à projets de même nature lancés en 2023 peuvent être rappelés :

– le jeu sérieux imaginé par les Jeunes agriculteurs (JA) afin de prendre en compte le changement climatique dans les projets d'installation

– la conception d'un système de récolte fractionnée de luzerne avec la société Actif Solaire et dans le cadre du PEI Filières locales basées sur les légumineuses majeures (Filolema) auquel Terres de Bourgogne a consacré un article dans son n° 1900 du 28 août dernier. Le but étant de concevoir un système permettant de récolter uniquement les feuilles de luzerne afin d'obtenir un aliment plus concentré en protéines, et dans le but de limiter les importations de protéines végétales.

– le projet Dans ta ferme ! Visant à renforcer les performances en élevage avec l'implication du consommateur en BFC. Ce projet fonctionne depuis 2025 et permet à des volontaires d'aller régulièrement travailler dans des fermes afin de connaître et partager les enjeux des éleveurs et éleveuses (https://dans-ta-ferme.fr/).

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement d'une durée maximale d'un an. Le calendrier prévoit une période de dépôt de pré-projets entre le 15 décembre 2026 et le 15 janvier 2027 et la sélection finale, avec attribution des aides juridiques et financières interviendra au dernier trimestre 2027.

Berty Robert

Renseignements : https://www.europe-bfc.eu/liste-actualites/partenariat-europeen-pour-linnovation-pei



// ÉLEVAGE CAPRIN

58

Cap ou pas cap de s'installer ?

Le 13 octobre une journée spécifique pour les installations en filière caprine était proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Le 13 octobre, dans le cadre des journées *« S'installer en… »*, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) organisait une rencontre dédiée aux caprins. Elle comprenait une partie théorique en salle, à Nevers, et une mise en situation avec visite et discussions dans une exploitation, à Garchy.

En introduction, Benoît Giroud, conseiller lait et changement climatique à la CA 58, rappelle que le caprin peut sembler une voie d'installation facile, car *« ces petits ruminants sont très sympas avec l'humain »*. Mais *« la simplicité s'arrête là »*, prévient-il. À l'image des parcours et projets de la dizaine de participants, les façons de s'installer sont multiples, avec autant de débouchés que de contraintes.

Premiers abords

Benoît Giroud passe en revue les fondamentaux, *« que vous soyez livreur de lait ou éleveur avec transformation fromagère, que vous ayez 20 ou 450 têtes »*. Ainsi, il insiste : *« Le cheptel d'abord. Dans l'idéal, il vaut mieux un cheptel constitué d'un seul lot, venant du même endroit, ou en tout cas avoir toutes les garanties sanitaires si ce n'est pas le cas »*.

Il poursuit sur les maladies à surveiller : *« CAEV, pasteurellose, fièvre Q. Leurs symptômes sont divers, mais leurs conséquences peuvent être dramatiques en élevage »*. Puis, s'intéresse à la ration : *« Si vous voulez du revenu, il faut du lait. Pour cela, il faut une attention particulière aux apports et aux périodes auxquelles les adapter. Chez les jeunes chevrettes, la phase lactée et la préparation au sevrage sont des moments clés à ne pas rater. Il faut incorporer progressivement des concentrés (maïs, correcteur azoté) et, surtout, du foin pour développer le rumen des futures chèvres. Chez les chèvres en production, la ration s'adapte aux périodes clés : préparation à la mise bas, début de lactation, mise à la reproduction, tarissement. C'est un véritable pilotage entre concentrés, luzerne, foins de pré ou. Certains transformateurs, eux, préfèrent écarter tous les fourrages fermentés, par crainte, à juste titre, de la listeria notamment. Cela suppose un suivi technique rigoureux : contrôle laitier, conduite en lots, échographies, pesée des chevrettes, ajustement des rations. Toutes ces données aident l'éleveur à piloter son troupeau et à choisir ses chèvres de réforme et ses chevrettes de renouvellement »*.

Un avenir à travailler

Plusieurs problématiques ont aussi été abordées. Benoît Giroud pointe : *« Il y a de moins en moins de collecteurs de chevreaux, et la Nièvre dépend de collecteurs d'autres départements. L'engraissement à la ferme reste coûteux et rapporte peu, car c'est une viande encore peu consommée en France »*. Autre évolution possible : la lactation longue. Benoît Giroud stipule : *« un modèle de plus en plus répandu, puisqu'elle permet de maintenir des animaux en production, d'éviter la mise bas, très stressante pour les animaux, et de produire du lait toute l'année. Elle exige en contrepartie une ration de qualité en continu, avec des fourrages de haute valeur. Le choix des animaux se fait à partir des données du contrôle laitier : on recherche les fortes productrices, sans problème de qualité du lait. Le pâturage, enfin, est plébiscité par certains éleveurs : bien conduit, il fournit une herbe de qualité. Il impose en revanche une surveillance accrue, notamment face au risque de parasitisme (strongles digestifs) »*.

Échanges et visite

Les échanges, foisonnants, se sont poursuivis avec Guillemette Allut (chargée de développement du Domaine des Poncétys et formatrice en produits laitiers et viticulture au CFPPA de l'Yonne, notamment sur les types de fromages intéressants à fabriquer. Ils se sont prolongés lors de la visite de l'EARL Malvaux à Garchy, avec les associés, puis de l'intervention de Thierry Lécrivain, représentant du Gaec des Rondeaux (Annay).

Deux éleveurs aux profils différents : l'un exclusivement transformateur l'EARL de Malvaux avec ses 90 chèvres ; l'autre exclusivement livreur de lait, Thierry Lecrivain avec ses 400 chèvres en poduction pour la laiterie Tribalat. Tous deux ont exposé les enjeux de leur exploitation et, surtout, les contraintes de leur système. En somme, cette journée a éclairé de nombreux chemins possibles, avec une question restant : cap ou pas cap de se lancer ?

Chloé Monget

Renseignements : Marine Vaillant conseillère d'entreprise, marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 00. Benoît Giroud, benoit.giroud@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 38.



CA 58

Benoît Giroud insiste : *« pour l'écornage des caprins, c'est tout ou rien ! Pour le moment, ce point n'est pas une priorité du travail génétique »*.

Aides et investissements

Durant la journée, la question des financements fut évoquée. Marine Vaillant, conseillère entreprise installation, explique sur le sujet : *« Nous sommes dans l'incertitude concernant l'existence d'aides PSN pour 2028. De leur côté, les aides PAC diminuent d'année en année (nous sommes à 13 euros / tête en 2026) donc quid de la nouvelle Pac ? Pour les bâtiments neufs types chapelles, avec l'inflation, il faut compter environ 1 000 euros / place, c'est donc un budget à considérer également… »*. Benoît Giroud rappelle aussi qu'une chevrette vide est de 400 à 450 euros/tête *« un coup à envisager pour un renouvellement »* et rebondit sur le prix des chevreaux : *« 0,80 à 1,20 euro/tête… engraisser ou non, vous seuls pouvez déterminer ce qui vous convient »*. Enfin, face à l'envolée du prix des aliments, Benoît Giroud à détailler le groupement d'achat mis en place depuis l'an dernier et reconduit en 2026. *« Hors contrat, il faut compter 3 000 à 3 100 euros/tonne de concentré. Avec le travail effectué avec Capri'Nièvre, nous avons décroché un prix de 2 250 euros/tonne, ce n'est donc pas négligeable ; se regrouper semble être une solution aux débouchés positifs… »*.

CONCOURS LAITIERS

21

Beaune, ça prend forme

L'organisation de Lait'Grands Crus, le grand rendez-vous des éleveurs laitiers des 9, 10 et 11 avril 2027 au palais des congrès beaunois, passe à la vitesse supérieure depuis la rentrée.



De belles photos sont disponibles sur le site internet de l'organisation et sur les réseaux sociaux.

Environ 400 vaches et 200 éleveurs sont attendus le printemps prochain dans le pays beaunois, pour la tenue de quatre concours Prim'Holstein, Montbéliarde, Simmental et Brune. Pour ces deux dernières races citées, les épreuves seront d'envergure nationale. Ce *« méga »* projet, intitulé Lait'Grands Crus, nous en parlons depuis un petit moment dans nos colonnes, depuis les premières réflexions. C'est avec un plaisir non dissimulé que les organisateurs nous annoncent aujourd'hui que *« tout prend forme »*. *« Surtout depuis la rentrée »*, précise Laurette Millot, fille d'éleveurs à Argilly et conseillère laitière à Alysé. Cette jeune femme à la tête du projet se félicite du dynamisme des partenaires, qui répondent de plus en plus nombreux : *« oui, un grand merci à tous les organismes qui nous font confiance. De nouvelles personnes nous ont encore rejoints après notre passage au Sommet de l'élevage il y a quelques jours, et ce n'est pas terminé ! »*. Le budget de l'événement est colossal et avoisine les 600 000 euros. *« Nous souhaitons le boucler idéalement avant la fin de l'année pour, ensuite, nous consacrer pleinement aux inscriptions »*, poursuit la Côte-d'orienne.

Différentes commissions

L'équipe de Lait'Grands Crus s'organise en conséquence pour réaliser un travail de qualité et ne rien laisser au hasard. Plusieurs commissions ont ainsi été constituées et permettent d'avancer dans plusieurs domaines : la communication, les animations, les concours, la logistique et la sécurité, et donc le budget et les partenaires. *« Concernant la communication, nous avons des pages TikTok et Facebook, nous publions à la moindre occasion. Notre site internet vient tout juste d'être lancé, vous pouvez aller jeter un œil ! »*, énumère Laurette Millot. Une première séance photos au palais des congrès a eu lieu en juin, une nouvelle le sera très prochainement. L'affiche officielle de Lait'Grands Crus sera dévoilée lors de l'inauguration de la Ferme Côte-d'Or, à Dijon. Concernant les futures animations de l'évènement, les filières pains, vins, viandes et fromages seront mises en lumière : *« oui, nous dépasserons le cadre des concours laitiers. Les projecteurs seront tournés sur toutes les productions agricoles de notre territoire, avec des animations pour les scolaires et le grand public »*, nous apprend Laurette Millot. Une dernière information et non des moindres : les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or feront l'impasse sur leur fête départementale et se grefferont à ce rendez-vous : les JA seront en charge de la restauration et des buvettes. Ce regroupement des forces vives agricoles et des aides partenaires sera d'autant plus bénéfique à Lait'Grands Crus.

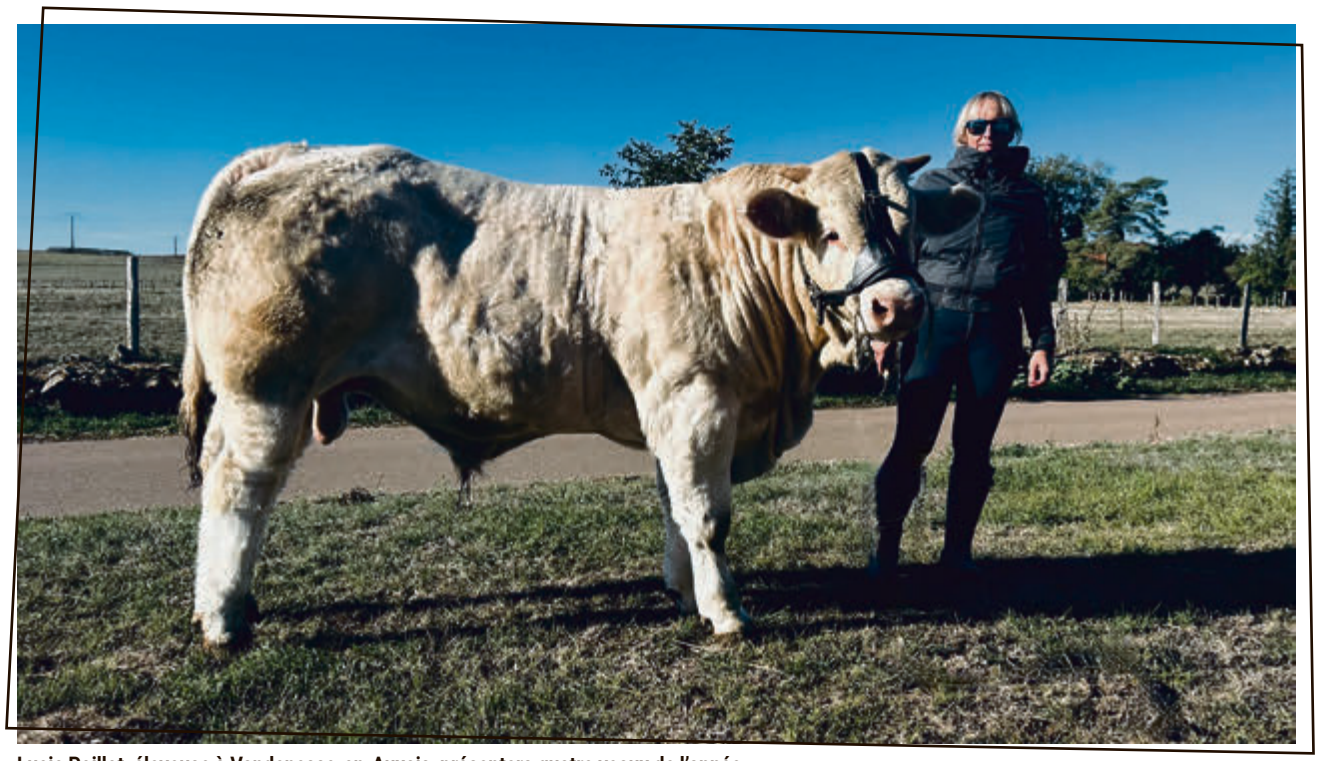
AG

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Cette année, c'est un jeudi

Le concours de l'Auxois-sud se tient la semaine prochaine à Créancey. Non pas samedi comme d'habitude, mais jeudi.



Lucie Poillot, éleveuse à Vandenesse-en-Auxois, présentera quatre veaux de l'année.

Ne vous trompez pas de jour pour le concours de l'Auxois-Sud ! Pour la toute première fois, cet événement aura lieu en semaine et non le week-end, en l'occurrence jeudi 29 octobre. Éric Bize, le président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, annonce l'inscription de 100 reproducteurs charolais, soit une nette hausse par rapport aux précédentes éditions. *« Il y a même 116 bovins inscrits en comptant le petit concours de boucherie que nous reconduisons une nouvelle fois »*, informe l'éleveur de Châtellenot. Les participants auront à cœur de se retrouver deux ans après leur dernier rendez-vous, l'édition de 2025 ayant été annulée dans la tourmente de la DNC. *« Nous mangerons tous ensemble le midi de la bonne viande charolaise, avec le même traiteur que d'habitude »*, invite le président qui poursuit : *« pour la partie professionnelle, nous aurons de nombreux animaux de qualité. Certains se sont déjà illustrés dans de récentes manifestations, d'autres sont issus de parents très connus. La participation est en hausse car nous accueillons de nouveaux éleveurs, c'est une satisfaction. Et puis, à cause de la DNC et l'annulation des concours il y a un an, c'est plus que jamais l'occasion de montrer ses reproducteurs ! »*.

Une habituée

Lucie Poillot, du village voisin de Vandenesse-en-Auxois, participe très régulièrement à ce concours local et fera le court déplacement avec Basalt, Balto, Bluey et Bastien, quatre de ses veaux mixtes de l'année issus de monte naturelle. Ses objectifs : passer un moment convivial avec les collègues et tenter de vendre un ou plusieurs reproducteurs si l'occasion se présente. Le commerce, jusqu'à présent, semble plutôt calme pour l'éleveuse côte-d'orienne : *« À cette période de l'année, j'en suis généralement à une ou deux ventes mais il n'y a rien de concrétisé, pour l'instant… Une porte-ouverte Sicarev a été organisée chez moi il y a peu, mais il n'y a eu que du repérage. Le contexte, nous le subissons tous. Les acheteurs vont peut-être attendre le dernier moment, encore plus cette année, pour acquérir un veau et éviter le coût de l'hivernage… Néanmoins, ce concours de l'Auxois-sud, positionné en semaine à cause de la future foire d'automne, sera peut-être l'occasion d'accueillir un peu plus de monde du métier que d'ordinaire. Nous verrons bien ! »*. Lucie Poillot, qui a actuellement un veau à la station de Créancey et un autre à Jalogny, n'exclut pas de participer le mois prochain au concours de Semur-en-Auxois, en fonction de ses résultats le 29 octobre.

Pas facile

Évoquons les derniers mois très compliqués. Une des plus grandes problématiques, dans un élevage, est la quantité de fourrages pour pouvoir passer l'hiver. Pour la toute première fois, Lucie Poillot a été contrainte d'acheter deux camions de paille : *« des connaissances m'en ont trouvé en région parisienne… Quand tout se passe bien, je vais en presser 10 ha supplémentaires non loin de chez moi, mais compte tenu des récoltes de l'année, il fallait impérativement passer à l'achat. Beaucoup moins d'ensilage de maïs, pas de deuxième coupe de ray-grass, pas de deuxième coupe de luzerne : la paille me permettra de faire de l'encombrement dans la panse des bovins, j'en mettrai davantage dans la mélangeuse et j'équilibrerai avec des céréales que j'ai en stock… Mais des stocks, c'est certain, il n'y en aura plus du tout à la prochaine mise à l'herbe ! Je viens de faire un bilan fourrager, ce sera très juste pour arriver au printemps »*. Notre interlocutrice partage avec nous une ou deux anecdotes sur sa recherche de foin : *« le premier contact que j'ai eu se trouve dans le Rhône, le prix affiché était de 220 euros/t en bottes rondes. Sur un camion, il mettait 14 tonnes. Ça aurait presque pu passer avant qu'il m'informe du coût du transport : 1 500 euros ! Pour ma seconde recherche, j'ai utilisé un groupe dédié aux fourrages sur Facebook. Du foin était proposé à 120 euros/t, j'ai trouvé ce tarif très étonnant. En questionnant le vendeur, j'ai appris que le prix livré chez moi devenait 157 euros/t, cela sentait de plus en plus l'entourloupe… J'en ai été définitivement convaincue quand je lui ai demandé la dimension des bottes : il m'a donné des tailles qui n'existaient pas. Décidément, les arnaques sont partout… »*.

AG

Journées commerciales, un bon bilan

Neuf élevages côte-d'oriens ont participé aux journées commerciales d'automne de la fédération charolaise les 24, 25 et 26 septembre. Les organisateurs se félicitent de nombreuses rencontres et de nombreux échanges ayant permis la vente de 22 reproducteurs. Éric Bize salue le succès des vidéos réalisées en amont sur internet : *« Elles ont fait beaucoup de vues et ont participé à la promotion de l'évènement. Chacune d'entre elles a montré la qualité exceptionnelle des animaux de Côte-d'Or. Nous avons reçu des coups de fil d'éleveurs de plusieurs départements. Cette promotion de la génétique du 21 est aussi réalisée sur les différents concours, à travers les veaux retenus en station et même par les reproducteurs qui partent dans les organismes de sélection »*. Pour clôturer cette édition des journées commerciales d'automne, une soirée conviviale autour d'un apéritif dînatoire était organisée le 2 octobre. Un tirage au sort a permis aux acheteurs présents d'être récompensés et aidés dans leurs investissements génétiques. Voici la liste des heureux gagnants : Gaec Girard (Thoisy-le-Désert, 500 euros), EARL Lechenault Benoît (Veilly, 500 euros), EARL la Ferme du Lac (Pont-et-Massène, 300 euros), EARL La Ferme du lac (Pont-et-Massène, 300 euros), Gaec Thevenot (Jouey, 300 euros), EARL du Poirier de la Roche (Saint-Martin-du-Mont, 200 euros), Gaec Lhomme (Foissy, 100 euros), EARL de la Noue (Franxault, 100 euros) Gaec Verrier (Époisses, 100 euros), Gaec Mercuzot Couraleau (Mont-Saint-Jean, 100 euros), Gaec des Prés Vosges (100 euros par Sirugue), Gaec Girard (Thoisy-le-Désert, 100 euros par Philicot), Didier Bourdin (Sarthe, bon d'aliment de 50 euros chez Sanders), Gaec Demeule (Saône-et-Loire, bon d'aliment de 50 euros chez Sanders).

Sommet de l'élevage

Le 21 aime les podiums

Trois élevages de Côte-d'Or ont participé au concours charolais de Cournon. Encore une fois, les résultats sont là : deux premiers prix de sections ont été remportés par Unique de François Lucand (Molphey) et Archibeau (copropriété EARL Guenot Nicolas, Gaec Baulot Yannick et Xavier, EARL de Beaumont, 58).



Unique, première chez les femelles suitées nées entre le 01/08/2022 et le 31/07/2023.



Archibeau, vainqueur de sa section des mâles nés du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

ÉLEVAGE

// PÔLE RÉGIONAL OVIN DE CHAROLLES

71

20 ans d'innovations et ce n'est pas fini

Le Pôle régional ovin de Charolles a 20 ans. Sur son exploitation expérimentale, il continue d'explorer des itinéraires novateurs pour une production ovine à l'herbe à la fois rentable, durable et vivable.



Sur le site de Corcelles, le Pôle régional ovin conduit 300 brebis en plein air en pâturage mixte avec des bovins engraissés à l'herbe.

Perrine Rolland -Muquet, nouvelle directrice de l'exploitation



Perrine Rolland-Muquet est la nouvelle directrice de l'exploitation du Pôle régional ovin de Charolles. En poste depuis peu, elle succède à Michaël Floquet à la tête de la ferme. Originaire du Vercors, Perrine a effectué un BTS production animale en apprentissage pendant lequel elle dit avoir *« beaucoup baigné dans l'élevage laitier »*. Après un an de prépa, elle a intégré l'école d'ingénieur de Dijon dans le cadre d'un parcours IAE. Ce cursus particulier l'a fait intégrer directement le ministère de l'Agriculture pour devenir (au sein de l'EPL de Fontaine) directrice d'exploitation à Charolles, ce à quoi elle se destinait. Enthousiasmée par son nouvel emploi, la jeune femme est heureuse de se familiariser avec la production allaitante. Elle est surtout enchantée par l'exploitation dont elle a pris la responsabilité. *« Une exploitation qui tourne bien avec des salariés très au point. Pour une prise de poste, on ne peut pas rêver mieux ! »*, s'exclame-t-elle. À la tête de cet élevage modèle, en équipe avec Laurent Solas, et en lien étroit avec le lycée de Fontaines, Perrine est surtout impatiente de diriger ce *« support technique du Pôle ovin, où sont testées pour les éleveurs des choses viables »*.

Jeudi 17 septembre, le Pôle régional ovin de Charolles accueillait la 20e rencontre technique régionale ovine de Bourgogne Franche-Comté. Cet événement, organisé par la filière régionale rassemblée au sein d'Inn'Ovin, tourne chaque année dans les départements de BFC. Il était de retour à Charolles pour les 20 ans du Pôle régional ovin. C'est en effet en 2006 que tout a *« redémarré »* avec simultanément le lancement du programme de reconquête ovine Inn'Ovin et la création du Pôle régional.

Les quatre missions du pôle

Porté par ce collectif, dont l'EPL de Fontaine détenteur de l'exploitation, le Pôle ovin assure quatre missions : la première *« technique »* en mettant en œuvre sur la ferme des itinéraires efficaces et novateurs et en assurant la diffusion des résultats. Le pôle est support d'expérimentation. Il assure une communication à travers des visites, portes ouvertes… Il est un lieu de formation autant par les connaissances techniques qu'il transmet que par les vocations qu'il suscite en accueillant beaucoup de jeunes stagiaires. Il sert notamment du support au Certificat de spécialisation (CS) ovin (thème d'une table ronde sur laquelle nous reviendrons dans une prochaine édition). D'envergure régionale voire nationale, le Pôle ovin de Charolles *« travaille en réseau »* avec d'autres fermes de lycées agricoles et des centres de recherche ainsi que le Ciirpo (Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine). C'est ainsi qu'il se retrouve impliqué dans des projets aux côtés de l'Inrae, de l'école vétérinaire de Toulouse, etc.

155 hectares, 900 brebis…

L'exploitation du Pôle Régional Ovin couvre 155 ha de prairies permanentes et emploie trois salariés et un apprenti, aidés de deux précieux chiens de troupeau. Au sud de Charolles, le siège historique correspond à un atelier ovin de 600 brebis (100 Moutons Charollais + 500 Romanes). Il compte une bergerie de 320 places, un local d'allaitement artificiel, un parc de contention couvert, une bergerie de finition avec chaîne d'alimentation. Depuis 2023, l'exploitation s'est agrandie d'un second site au nord de Charolles. 300 brebis F1 Romane x Mouton Charollais et F1 Romane x Suffolk y sont conduites en plein air. Une quarantaine de bovins d'embouche sont également engraissés au pré en pâturage mixte.

Trois périodes d'agnelages

Au siège du Pôle ovin, les brebis de race Romane sont conduites en trois périodes d'agnelage. 237 brebis sont mises en lutte de fin mars à mi-mai puis 225 du 20 juin au 5 août et enfin 125 du 6 octobre au 20 novembre. Toutes les femelles mises à la reproduction sont échographiées six semaines après le retrait des béliers. Les brebis non gestantes sont remises en lutte dans le lot suivant sauf en automne. Les résultats de reproduction du lot de printemps (2025) affichent 82 % de fertilité, 212 % de prolificité et 15 % de mortalité, rapporte Laurent Solas (chambre d'agriculture de Saône-et-Loire) qui assure l'encadrement technique et le suivi des expérimentations sur le Pôle. Le lot d'été baisse un peu en fertilité à 74 % pour une prolificité de 205 % et un taux de mortalité de 13 %. Quant au lot d'automne, en pleine saison naturelle de reproduction, il affiche une fertilité de 91 % pour une prolificité de 266 % et une mortalité de 17 %. Au final, sur la campagne 2025, les trois lots ont accompli une productivité numérique de 185 %, synthétise Laurent Solas.

La conduite de la troupe charollaise est plus traditionnelle avec une seule période de mise en lutte en automne en vue de lactations à l'herbe. La fertilité de ce lot de 97 femelles affiche 81 %. La prolificité est moins haute que les Romanes : 154 % et le taux de mortalité se maintient à 15 %.

De bons résultats économiques

Grâce aux 500 brebis Romanes à la prolificité optimisée, l'atelier affiche une bonne productivité qui favorise le résultat économique, analyse Anne-Marie Bolot de Feder-Terre d'Ovins. Le produit est constitué de la vente de plus de 1 200 agneaux valorisés 177 €/agneau. L'exploitation bénéficie des aides ovines pour un montant total de 18 240 €. Au niveau des charges opérationnelles, l'alimentation est la dépense la plus élevée sur une exploitation qui ne produit aucune culture. Le Pôle ovin achète 136 tonnes d'aliments complets pour les agneaux, 50 tonnes d'orge et de maïs et 41 tonnes de tourteau de colza pour ses brebis. Mais avec 213 kg de concentré par brebis, *« la consommation n'est pas si élevée que cela »*, observe Anne-Marie Bolot. La charge en alimentation s'élève à 99 €/EMP (Effectif moyen présent) pour un total de charges opérationnelles de 147 €/EMP. *« Le poste alimentation est important, mais pour beaucoup de production »*, analyse la technicienne. Ainsi, la marge brute hors aide atteint-elle 91 €/EMP et 111 € aides incluses, sans ICHN, précise Anne-Marie Bolot.

Système non conventionnel

Sur le second site, pour ne pas investir dans un nouveau bâtiment et valoriser l'herbe au maximum, le Pôle Régional Ovin a opté pour une conduite originale. Il s'agit d'un système ovin en plein air avec mise bas et lactation à l'herbe, associé à un atelier d'engraissement de bovins d'embouche. Une conduite en pâturage mixte permettant de lutter contre le parasitisme, tout en prenant en compte la problématique de la prédation.

Sur cette exploitation où étaient élevés autrefois des bovins charolais, d'imposantes clôtures électriques fixes, *« agréées plan loup »* (sept fils électrifiés), ont été installées sur les 75 hectares d'herbages. Les parcelles ont été équipées pour un agnelage en plein air et un pâturage tournant : cloisonnement en huit paddocks avec des clôtures électriques mobiles, dispositif d'abreuvement…

Agnelages en plein air…

Lors des agnelages, les brebis qui mettent bas sont isolées 24 heures dans une case d'agnelage en plein air, le temps s'assurer les soins nécessaires et le bouclage. Elles rejoignent ensuite le reste de la troupe pour être regroupées progressivement en lot de 80 brebis suitées conduites en pâturage tournant dynamique. Elles changent alors de paddocks toutes les 48 heures et ce jusqu'au sevrage. Les agneaux sont finis en bâtiment.

Cette conduite calée sur la pousse de l'herbe dispense de distribuer des concentrés aux brebis. Les résultats de cet itinéraire un peu hors norme sont assez édifiants. La fertilité de ces brebis F1 conduites en plein air atteint 93 % (2025). La prolificité 224 % et la mortalité 12 %. *« C'est impressionnant comme elles s'adaptent »*, commente Laurent Solas.

Et des bovins d'embouche…

Parallèlement, des vaches de réforme sont achetées maigres en automne. Elles passent l'hiver dans la stabulation de la ferme où elles reçoivent de l'enrubannage d'herbe puis elles vont au pâturage à partir du 15 mars pour une finition sans concentré. Les parcelles accueillent également des génisses montbéliardes du lycée de Fontaine. L'objectif est de valoriser les excédents d'herbe, tout en luttant contre le parasitisme.

Marc Labille

// GÉNÉTIQUE ALLAITANTE

La transplantation embryonnaire gagne du terrain

Depuis quatre ans, la coopérative Connexyon déploie la transplantation embryonnaire dans le bassin charolais. Cette technique éprouvée permet de démultiplier les meilleures femelles pour une accélération spectaculaire du progrès génétique.

Fin août, Connexyon Coop consacrait une journée à la transplantation embryonnaire (TE) à Ormes (71). Cela fait quatre ans que la coopérative déploie cette technique en élevage allaitant sur sa zone d'activité. *« En allaitant, le progrès génétique a longtemps été fourni par la seule voie mâle. Mais seulement 1 à 2 % des mâles deviennent des reproducteurs, alors que 20 à 30 % des femelles nées ont une descendance. La voie femelle peut donc permettre d'avancer beaucoup plus vite ! »*, fait valoir d'emblée Sébastien Reveret, expert de la transplantation embryonnaire à Connexyon.

Tout l'intérêt de la TE est de valoriser les meilleures femelles en démultipliant leur descendance, tout en utilisant les moins bonnes pour porter de bons embryons issus des meilleures vaches. *« Cela fait évoluer le niveau génétique à vitesse grand V ! »*, résume Sébastien Reveret. Et ce avec *« des résultats flagrants »*, poursuit-il en évoquant les écarts de performances constatés (poids, pointages, GMQ) entre veaux d'embryons transplantés et autres veaux de mères ordinaires.

En outre, la transplantation embryonnaire peut offrir une source de revenu supplémentaire grâce à la vente d'embryons. Elle constitue aussi un *« stockage génétique »*, bien utile en cas de pépin sanitaire, fait valoir Sébastien Reveret.

À partir de 2022, Connexyon Coop (qui s'appelait à l'époque Elvanovia) a fait le choix de se doter de sa propre équipe de transplantation embryonnaire. Elle s'est appuyée sur le savoir-faire de l'entreprise de sélection montbéliarde Umotest basée à Ceyzériat près de Bourg-en-Bresse. Huit inséminateurs ont été formés à la pose d'embryons sur toute la zone Connexyon. La coopérative s'est équipée d'un laboratoire fixe et d'un laboratoire mobile et elle a même créé un catalogue d'embryons.

591 collectes, 2 275 poses…

Depuis 2022, 591 collectes ont été effectuées par la coopérative. 2 275 poses d'embryons ont été réalisées dans 13 départements dont. L'activité a bondi sur la dernière campagne avec 198 collectes et 839 poses d'embryons, indique Sébastien Reveret. La transplantation embryonnaire se concentre de décembre à mars. En baisse à la mise à l'herbe (avril), elle remonte jusqu'en juillet puis rechute en août-septembre où elle est déconseillée à cause de la chaleur. Les statistiques réalisées par Connexyon montrent que le taux de bons embryons par collecte de charolaises varie en fonction de l'année. Les collectes sont meilleures en hiver, de février à mai, quand les rations sont bien calées. Elles sont moins bonnes en juin, en août-septembre, s'améliorent en fin d'année avec le retour de l'herbe mais se dégradent à nouveau en novembre à la rentrée des animaux, décrit Sébastien Reveret.

Limiter les collectes en août et septembre

« Les vagues folliculaires sur lesquelles nous intervenons sont émises par les femelles 1,5 à 2 mois avant la collecte. Vous avez donc raison de moins faire collecter en août et septembre. Si vous avez la possibilité, décalez vos collectes d'octobre le plus tard possible pour avoir de meilleurs résultats. Ne craignez pas non plus de faire vos collectes d'embryons en avril/mai et juillet en évitant juin selon la valeur de vos herbages (tardif/précoce) », recommande le technicien.

L'essentiel des poses d'embryons est réalisé de décembre à avril. Environ 58 % des embryons posés sont congelés mais la fécondité est meilleure pour les embryons frais (61 % contre 55). Environ trois quarts des poses d'embryons se font sur *« synchro »* sans qu'il y ait de différence significative de fécondité entre *« synchro »* et chaleur naturelle, note Sébastien Reveret. Les chaleurs naturelles ont la préférence des éleveurs allaitants *« car elles font gagner les dix jours nécessaires à la synchronisation »*, explique l'expert.

Choix des receveuses

Les receveuses doivent être choisies et préparées à l'avance. *« Ce sont les femelles les moins intéressantes au niveau génétique (morphologie, porteuses de gènes indésirables, lignée…). L'idéal est de les choisir avant la mise à la reproduction, lors du planning d'accouplement »*, explique Sébastien Reveret qui recommande de privilégier *« des receveuses pouvant recevoir l'embryon lors du 1er cycle de mise à la reproduction : génisses ou vaches ayant vêlé dans le premier mois de vêlage mais surtout étant déjà venues en chaleur le cycle avant la mise à la reproduction ! »*. Le technicien incite aussi à éviter les vaches *« trop vieilles »* (moins de sept ans).

« On ne pose des embryons que sur des receveuses étant à leur 2e chaleur notée avec un cycle normal de trois semaines », insiste Sébastien Reveret qui recommande aussi de *« réaliser toutes les interventions sanitaires (déparasitage, vaccins…) un mois avant la mise à la repro »*. Au niveau ration, il conseille de *« limiter au maximum l'azote soluble dans la ration. Si possible, faire une cure d'hépatho 20/30 jours avant la mise à la repro puis enchaîner avec un minéral en cure »*.

Le jour de la pose, la receveuse doit être contentionnée *« du mieux possible pour éviter trop de mouvement. La pose est un acte hyperprécis qui demande un minimum de temps »*, met en garde Sébastien Reveret.

Un catalogue d'embryons

Mis en place en hiver 2023, le catalogue d'embryons allaitants de Connexyon s'est inspiré de ce qui existait déjà en race montbéliarde. Les donneuses sont repérées en ferme parmi les bonnes vaches et les génisses, choisies sur les lignées, le phénotype et la génomie (gènes d'intérêt + index). Lorsqu'une femelle est jugée intéressante, la coopérative propose à l'éleveur de la collecter contre 250 € d'aide. L'éleveur reste propriétaire des embryons et a le choix de les poser chez lui ou de les mettre à disposition pour la vente. S'il choisit la vente, il perçoit 250 € par embryon vendu et l'acheteur acquiert cet embryon pour 137,50 €. 70 veaux d'embryons doivent naître dans les élevages cet hiver. Chaque année, cinq à dix lots de ces embryons sont proposés à la vente aux enchères de la station de Jalogny, complétait Sébastien Reveret.

Marc Labille



Assurance Récolte

À vos côtés pour vous protéger en cas d'aléas climatiques.

Parce que le secteur agricole et viticole
est particulièrement exposé aux risques climatiques,
le Crédit Mutuel vous accompagne pour
vous indemniser rapidement en cas de sinistre.

Fort d'un savoir-faire de plus de 50 ans
en assurances, le Crédit Mutuel s'engage
dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte.

Pour en savoir plus, renseignez-vous
en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° ORIAS : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr). Assurance Récolte est une offre de produits d'assurance distribués au travers des réseaux Crédit Mutuel par ACM Courtage, SAS au capital de 800 000 euros – RCS Strasbourg 353 933 492 – siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, ORIAS n° 07 002 552. Les produits Assurance Récolte sont couverts en coassurance par ACM IARD SA et ALLIANZ IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

// DANS L'AUXOIS

21

Les semis, c'est déjà fini

Colza, moutarde, blé puis orge d'hiver : tout est désormais semé pour cet agriculteur de l'Auxois que nous avons rencontré.

Ça, c'est fait ! Patrick Giboulot vient de terminer ses semis autour de Sainte-Sabine. L'agriculteur de 59 ans nous a accueillis quelques minutes dans son tracteur la semaine dernière pour un petit tour d'horizon de ses productions végétales. Le colza, pour commencer, a été semé le 10 août : *« nous l'avons l'habitude du sec à cette période mais là, c'était sec de chez sec ! Trente millimètres en trois fois, à la fin du mois, ont fait du bien mais la culture reste aujourd'hui en difficulté. Si tout est sorti ou presque, le colza est très irrégulier et des parcelles, ou plutôt des bouts de parcelles, ne passeront peut-être pas l'hiver… Je prendrai une décision incessamment sous peu. Dans les campagnes précédentes, le colza est toujours à peu près reparti, je ne sais pas ce qu'il en sera cette fois-ci »*. L'exploitant a *« embrayé »* fin septembre avec les graines de moutarde : *« au moment où je vous parle, elles n'ont toujours pas levé mais cela ne devrait plus trop tarder, avec le retour de quelques pluies que j'espère un peu plus régulières… Nous venons de prendre 12 mm : c'est moins qu'ailleurs mais cela pourrait suffire. Dans les dates, pour le moment, je suis bien, il n'y a rien d'inquiétant »*. Patrick Giboulot *« signerait »* volontiers pour rester dans sa moyenne *« moutarde »* de ces trois dernières campagnes : *« effectivement, le rendement a été d'environ 16 q/ha à chaque fois, c'est une satisfaction. Je faisais déjà cette culture il y a une quinzaine d'années mais j'avais décidé d'arrêter : les rendements plafonnaient en dessous des 10 q/ha à cause des altises qui nous envahissaient. En plus, les prix de l'époque étaient beaucoup moins rémunérateurs qu'aujourd'hui. Toutes les planètes semblent désormais s'aligner en moutarde »*.



Patrick Giboulot, le 12 octobre, en train de semer son blé Absalon.

Pas si simple

Pour les céréales, la situation est beaucoup plus complexe, avec des rendements et des prix qui ne sont pas au rendez-vous. Pour ne rien arranger, les coûts de production sont à la hausse avec le GNR et l'engrais, pour ne citer qu'eux. *« L'urée est environ 100 euros/t plus cher qu'il y a un an »*, observe Patrick Giboulot, qui sollicitera l'aide du gouvernement dans quelques jours. Le Côte-d'Orien suivait de très près le prix de l'engrais lors de l'annonce de ce soutien, il y a plusieurs semaines : *« en seulement deux ou trois jours, l'engrais a augmenté d'autant, soit 50 euros/t et le niveau d'aide annoncé par l'État, c'est incroyable… Cela n'a donc servi à rien »*. *Les semis de blé, chez Patrick Giboulot, ont débuté le 9 octobre : « pour le coup, les conditions pour travailler sont très bonnes voire même idéales avec ces précieux millimètres. Il n'y a plus de poussière : ça change des semis de colza et de moutarde. Deux coups de déchaumeur à disques ont suffi pour tout préparer »*. Si Absalon a été la première variété de blé à être ensemencée, la majoritaire sur l'assolement se nomme Luxéo : *« c'est un blé barbu, vous devinerez facilement pourquoi je fais ce choix… Oui, les sangliers sont malheureusement très nombreux dans notre secteur, avec les dégâts qui vont avec. Sinon, j'ai aussi une troisième variété de blé, il s'agit de Thermidor, qui est assez prometteuse. Les prix ? Eh bien ce n'est pas trop ça non plus : à 20 euros le quintal, c'est le même tarif que lors de ma toute première moisson en 1990, quand c'était 130 francs… C'est quand même regrettable »*. Les semis d'orges d'hiver devaient suivre dans la foulée, en fonction des repousses de blé dans les parcelles, dans les variétés brassicoles Faro et Carrousel.

AG

// BETTERAVES

89

Le rhizopus, la problématique betteravière de cette année

Lundi 19 octobre, Sébastien Roger, céréalier dans le nord du département procédait à l'arrachage de ses betteraves à côté de Villebougis.

Sébastien Roger, betteravier dans le nord du département, arrachait ses betteraves le 19 octobre dernier à Villebourgis. Face aux épisodes de sécheresse qui sont survenus au cours de l'été, de nombreux dégâts liés à la maladie ont été observés. *« Le rhizopus est une bactérie présente naturellement dans le sol et qui vient s'attaquer à la betterave lorsqu'elle a une porte d'entrée »*, nous expliquait-il. Cette fragilité de la betterave peut s'expliquer par différentes causes : une piqûre de charançon, *« bien présent au cours de l'année »*, la teigne, *« une chenille qui vient manger les nouvelles feuilles »* et par les UV. *« Dans certaines parcelles, on s'est rendu compte que les UV avaient brûlé le bourgeon terminal de la betterave »*, contait-il.

En tant que betteravier et entrepreneur au sein d'une ETA, Sébastien Roger expliquait qu'habituellement *« plusieurs tours d'enlèvement étaient prévus. Les tours sont liés à la surface, c'est-à-dire que quelqu'un qui a moins de 10 hectares faits qu'un seul tour, quelqu'un qui a plus de 20 hectares fait deux tours d'enlèvement et au-delà de 25 hectares font trois tours »*. Pour cette campagne, la réorganisation a été de mise. *« Les dates d'arrachage ont fait l'objet de discussions, on a eu des plannings provisoires prévus par les sucreries, mais tout est tombé à l'eau lorsque les sucreries se sont rendu compte de l'ampleur des dégâts liés à la maladie. Aujourd'hui, il n'y a plus de planning. La sucrerie voit au jour le jour »*, affirmait-il. Réorganiser les plannings, c'est une histoire de logistique : il faut optimiser les passages. *« Une grue a une capacité d'amener 2 000 tonnes à la sucrerie. Cette année, 2 000 tonnes correspondraient à 100 hectares, par exemple »*, illustrait-il.

Quelles actions pour les betteraves malades ?

Cette réorganisation amène des difficultés pour les entrepreneurs et betteraviers. *« Nous devons arracher beaucoup d'hectares en peu de temps pour avoir le volume nécessaire, et en même temps le délai entre l'arrachage et l'enlèvement doit être le plus court possible pour éviter de contaminer les betteraves saines. Aujourd'hui, on a un délai de 48 heures, peut-être qu'avec le refroidissement des températures on pourra passer à 72 heures »*, justifiait-il. De nombreuses discussions ont eu lieu en ce qui concernait les betteraves non enlevées. *« Celles qui ne sont pas enlevées seront tout de même arrachées. Au début, on ne savait pas comment les détruire, on ne savait pas quelle était la meilleure méthode, soit mécaniquement, soit chimiquement. Après de nombreux échanges, l'Institut Technique de la Betterave (ITB) a recommandé d'enfouir les betteraves par le labour. Le problème c'est qu'actuellement il fait encore sec, on attendra que la pluie revienne »*, informait-il. Vécue comme *« inédite »* cette situation va être suivie de près par l'ITB. Il va réaliser *« un suivi des parcelles atteintes particulièrement par le rhizopus sur plusieurs années. L'objectif est de savoir si le développement du rhizopus cette année peut avoir un impact dans les années à venir sur la production de betteraves »*. Pour autant, les coopératives sucrières ont réfléchi à différents débouchés possibles pour *« permettre aux agriculteurs d'avoir tout de même une rentrée d'argent »*. *« Cristal Union avait fixé un seuil de 20 % de betteraves malades au champ pour produire du sucre. Après les essais et la campagne, ils pourront passer des parcelles sucrières qui ont plus de 20 % de betteraves malades dans la production d'alcool voire d'éthanol »*, ajoutait-il. Toutefois, le marché du sucre est beaucoup *« plus rémunérateur »* mais le prix *« est globalisé, cela permettra d'aller récolter des parcelles qui jusque-là n'étaient pas récoltables et cela permettra aux agriculteurs d'avoir une rentrée d'argent »*.



Sébastien Roger procédait à l'arrachage de betteraves, le 19 octobre dernier à Villebougis.

Charlotte Sauvignac

// PRESSE AGRICOLE

Retards de livraison des journaux : les résultats de l'enquête

Il y a quelques mois, nous vous avions invité à répondre, en tant que lectrices et lecteurs de la presse agricole, à une enquête lancée par le Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR). Il s'agissait d'obtenir une vue d'ensemble, à l'échelle nationale, sur les retards observés dans la livraison de ces journaux. Voici les résultats de cette enquête.

QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION POSTALE DE LA PRESSE AGRICOLE HEBDOMADAIRE

SNPAR LA PRESSE AGRICOLE ET RURALE

Fnps la presse spécialisée

MÉTHODOLOGIE

Méthode de collecte :
questionnaire en ligne à compléter à réception du journal

Durée de l'enquête : **6 semaines** (du 15 juin au 26 juillet 2026)

791 répondants

493 **codes postaux :** vaste représentation géographique

57 **titres hebdomadaires** de presse agricole départementale

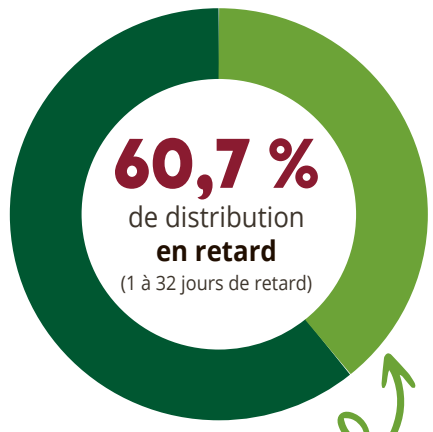


CHIFFRES CLÉS

DISTRIBUTION

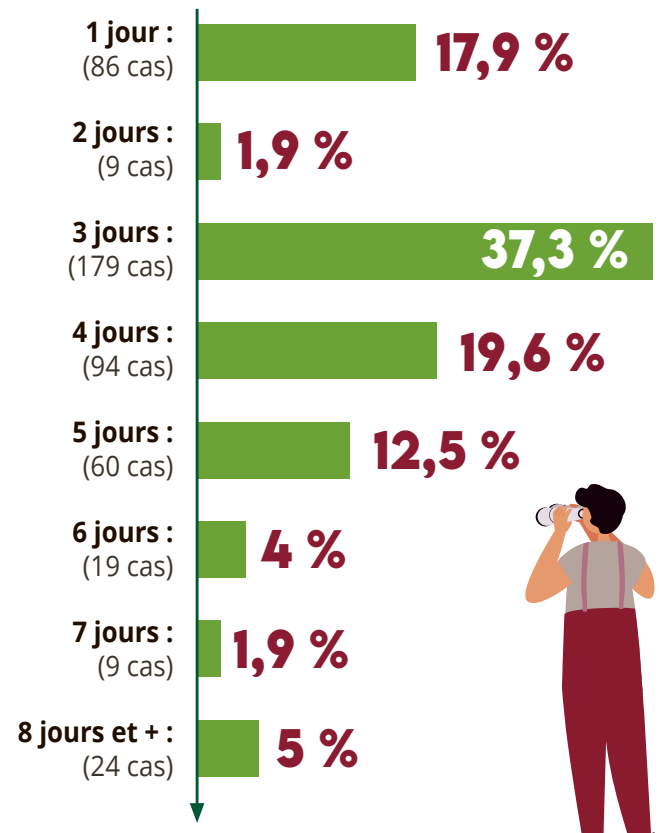
Médiane : 3 jours, la moitié des retards accuse un décalage de 3 jours ou plus

Retard moyen : **3,7 jours**



RÉPARTITION DES RETARDS

(% de distribution des **480 journaux** arrivés en retards)



FOCUS
PRÉFECTURES & SOUS-PRÉFECTURES

78,9 % de journaux **en retard**

Retard à **3 jours : 44,7 %** (17 cas)

ANALYSE QUALITATIVE DES VERBATIMS

53,2 % **retards récurrents :** la distribution le vendredi glisse au lundi/mardi

19 % **: non-réception** totale d'un ou plusieurs numéros

Distribution jugée **satisfaisante** à : **11,1 %**

2,4 % **: problèmes résiduels** liés à l'éditeur/adressage

IMPACT ÉCONOMIQUE ET ENJEUX

→ **Dépréciation de la valeur de l'information :**
perte d'utilité décisionnelle
(cours et marchés, événements, actualité…)

→ **Risque économique critique sur le réabonnement :**
les **défaillances de distribution** sont directement associées à la **décision de se désabonner**

ENSEIGNEMENT

// LYCÉE AGRICOLE D'AUXERRE LA BROSSE

89 Deux nouveaux visages à l'EPL des Terres de l'Yonne

Depuis la rentrée scolaire, deux nouveaux visages ont intégré l'EPL des Terres de l'Yonne : Virginie Fournier et Ginetta Guitteaud.

Depuis le 1er octobre, Ginetta Guitteaud a intégré les rangs de l'EPL des Terres de l'Yonne en tant que secrétaire générale. Cette prise de poste, est pour elle une nouvelle étape dans sa carrière. *« Je voulais changer de ministère, apprendre de nouvelles choses et par-dessus tout avoir de nouveaux défis »*, nous expliquait-elle, le 15 octobre dernier, lors de notre rencontre. Ginetta Guitteaud n'est pas inconnue du paysage icaunais, car elle occupait précédemment le poste de chef du service budget, achat et logistique à la Préfecture de l'Yonne, pendant près de cinq ans. *« J'ai eu la chance d'occuper différents postes dans ma carrière, en travaillant à la Préfecture du Val-de-Marne, à la Préfecture de l'Yonne, en Outre Mer, etc. Mon poste consistait à appliquer de nombreuses réglementations, de respecter un cadre juridique, de prouver des démarches financières »*, précisait-elle. Suite à un départ en retraite, Ginetta Guitteaud a donc *« tenté sa chance et saisit l'opportunité de changer de ministère »* lui permettant d'encadrer les différents établissements scolaires au sein de l'EPL des Terres de l'Yonne. *« Pour ce poste, mon rôle sera d'être gestionnaire d'établissement, c'est-à-dire d'appliquer les règles conformes à la sécurité, de gérer la vie budgétaire, de m'occuper de la partie ressources humaines et en dernier lieu, d'avoir un rôle sur tout ce qui concerne la partie juridique et d'accompagner Mme Leblanc-Albarel »*, listait-elle.

Renouveler les effectifs

Arrivée le 1er septembre, Virginie Fournier est devenue la nouvelle directrice du lycée agricole d'Auxerre la Brosse. Une grande partie de son parcours s'est destinée au sein du CIFA de l'Yonne. Pendant près de 22 ans, elle a gravi les échelons de cet établissement scolaire, en tant que formatrice dans un premier temps, en tant que cheffe de projet pédagogique et qualité par la suite, pour terminer responsable pédagogie qualité. Au cours de ses expériences, elle a conduit un projet de plateforme pour individualiser les parcours des apprentis de toute formation comprise. *« Le projet « Accompagner nos apprentis vers la digitalisation des parcours » a demandé du temps dans la conception et a permis de mettre en avant près de 2 500 modules harmonisés »*, expliquait-elle. Par la suite, elle a intégré le réseau des maisons familiales rurales pour effectuer un remplacement. *« J'ai apprécié le fait d'entrer dans l'enseignement agricole. L'équipe était expérimentée et avait un esprit convivial avec beaucoup de bienveillance »*, se souvenait-elle. En intégrant le lycée agricole d'Auxerre la Brosse, Virginie Fourrier a aujourd'hui pour objectif de *« répondre aux besoins de l'emploi agricole en renouvelant les effectifs à travers les générations. À cela s'ajoute le fait qu'à travers nos formations, nous voulons leur offrir la possibilité de faire des activités qu'ils n'auraient pas l'occasion de faire en dehors. Nous voulons leur permettre de s'épanouir, de découvrir des activités rurales, etc. »*. Lors de notre rencontre, elle avait l'occasion de nous annoncer *« qu'une section handball verrait le jour à la rentrée 2028 »*.



De gauche à droite : Virginie Fourrier, nouvelle directrice du lycée agricole d'Auxerre la Brosse et Ginetta Guitteaud, nouvelle secrétaire de l'EPL des Terres de l'Yonne.

Charlotte Sauvignac

// MFR

89 Un nouveau directeur à Villevallier

Rencontre avec Philippe Melgarejo, nouveau directeur de la Maison familiale rurale de Villevallier.



de gauche à droite : Fabienne Rouyer, présidente de la MFR de Villevallier et Philippe Melgarejo, nouveau directeur de la structure.

Arrivé le 25 août, Philippe Melgarejo a pris ses fonctions de directeur à la Maison familiale rurale (MFR) de Villevallier. Originaire de Grenoble, il a entamé un parcours dans le commerce à l'international et plus particulièrement dans le monde du jouet. *« Je m'occupais des charges logistiques, c'était passionnant ! Avec le temps, cela devenait difficile de faire coïncider ma vie privée et ma vie professionnelle. Même si c'est très différent, le secteur de l'enseignement m'a toujours attiré et plus particulièrement le réseau des Maisons familiales rurales. Le principe de mettre en avant l'apprentissage et d'accompagner fortement les élèves était un plus pour moi »*, exprimait-il le 13 octobre dernier, lors de notre rencontre. En 1999, il a donc intégré le réseau des Maisons familiales rurales en tant que formateur en responsabilité de l'apprentissage. *« J'ai été formateur pendant seize ans, ce qui m'a permis de quasiment tout enseigner. Petit à petit, j'ai monté les échelons pour, par la suite, devenir directeur »*, précisait-il. Au cours de sa carrière, Philippe Melgarejo a intégré onze structures du réseau, la dernière étant celle de Semur-en-Auxois en Côte d'Or.

Consolider la Maison familiale

Après la transmission faites avec Bertrand Lengagne, le précédent directeur, Philippe Melgarejo a pris contact avec les différents membres du conseil d'administration dont la présidente Fabienne Rouyer et a souhaité mettre en place plusieurs objectifs. *« Nous souhaitons, en premier lieu, consolider les effectifs au sein de notre structure, ce qui nous permettra par la suite d'investir dans des projets annexes »*. Pour ce faire, le réseau des MFR de l'Yonne sera présent à plusieurs événements locaux comme la Foire Saint-Martin, le Salon de l'étudiant ou encore le Forum des métiers. Le nouveau directeur souhaitait également *« continuer les actions de sensibilisation et de promotion faites dans les collèges et élargir le périmètre d'action »*.

Côté formation, son but est simple : *« développer le pôle cuisine en remettant en place le CAP Cuisine. La MFR proposait cette formation, il y a quelques années et a été annulée. Je n'ai pas la raison de l'arrêt, mais je pense que cette formation a un réel potentiel au sein d'un département et au sein de notre structure. Nous souhaitons l'ouvrir pour la rentrée 2027 ! Les inscriptions ouvriront après les premières journées portes ouvertes, le 6 février prochain »*. Pour rappel, la MFR propose actuellement une formation 3e et 4e ; deux formations dans la section agriculture : le CAP Métiers de l'agriculture et le Bac Pro CGEA ; dans la section cuisine : le CAP Production et services en restauration (PSR) et le titre Cuisinier gestionnaire en restauration collective (CGRC). Cette formation intégrerait un établissement où la volonté est déjà de sensibiliser les élèves et apprentis aux produits locaux. *« Nous essayons au maximum de faire consommer local à nos jeunes en étant en contact des producteurs locaux. En cuisine, notre volonté est de tout faire main pour que les jeunes aient un autre regard sur des produits alimentaires du quotidien »*, ajoutait-il.

Charlotte Sauvignac

ENVIRONNEMENT

// BÉCASSES, FORÊTS HUMIDES ET TOURBIÈRES BOISÉES

58 Expliquer, comprendre et innover

Le Centre national de la propriété forestière de Bourgogne Franche-Comté (CNPF BFC) organisait, à Saint-Brisson, une journée d'échanges sur la gestion des forêts humides ainsi que sur la bécasse.



Antonin Lourdais / CNPF

Christine Dodelin présentant un carottage réalisé dans une tourbière dégradée, durant la journée dans une forêt privée de la commune de Saint-Brisson.



Antonin Lourdais / CNPF

Peter Duran et Damien Lerat, notamment, furent invités à faire des présentations, lors de la matinée en salle à la Maison du Parc (Saint-Brisson).

19 personnes, propriétaires, gestionnaires, chasseurs ou membres d'associations environnementales, se sont retrouvées le 29 septembre à la maison du Parc de Saint-Brisson, en compagnie du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et du Centre national de la propriété forestière de Bourgogne Franche-Comté (CNPF BFC), pour une journée intitulée « Bécasses, forêts humides et tourbières boisées ».

La rencontre a débuté par une matinée en salle afin d'apporter les connaissances théoriques sur le sujet et de permettre des échanges constructifs selon l'expérience de chacun. Pour illustrer tout cela, plusieurs intervenants prirent la parole. Ainsi, Christine Dodelin, conservatrice de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan, a présenté les différents types de milieux humides présents dans le territoire du Morvan. Peter Duran, chargé de mission au Pôle Relais Tourbière, a pris le relais en expliquant les étapes de développement d'une tourbière, son fonctionnement ainsi que tous les services écosystémiques qui y sont liés. Damien Lerat, chargé de projet pour la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, a détaillé l'autécologie de la bécasse et les résultats des suivis de population réalisés dans le Morvan. Enfin, Antonin Lourdais, technicien chargé de mission au CNPF, a mis en lumière les diverses possibilités d'exploitation en milieux humides, les précautions à prendre et les différents outils permettant de valoriser sa parcelle autrement que par l'exploitation.

Terrains d'avenir

L'après-midi fut dédiée aux visites terrain. Dans un premier temps, les participants se sont rendus dans la tourbière de Vernay, une zone protégée appartenant à la commune de Saint-Brisson et gérée par le PNRM. Cette tourbière a été décortiquée par Christine Dodelin via son historique et les différentes études dont elle fait l'objet. Afin de mieux comprendre le fonctionnement de la tourbe au fil du temps, un carottage a été réalisé permettant d'en observer le profil pédologique. Dans un second temps, le groupe a pris la direction d'une forêt privée de Saint-Brisson, sur une parcelle gérée par le cabinet Forestry France. L'histoire de cette parcelle, située en zone Natura 2000, autrefois tourbière, fut retracée par Adrien Sarrazin, ingénieur forestier. Il rappela notamment que des drains avaient été installés en 1980 afin d'évacuer l'eau pour favoriser l'installation de plants. Mais, suite à l'échec de la plantation, le terrain fut laissé en l'état. Depuis, des bouleaux ont naturellement colonisé la parcelle. Cette présentation a ensuite permis de mettre en exergue le fait que le PNRM et les gestionnaires se sont donné pour mission d'étudier et de comprendre le fonctionnement de cette tourbière (actuellement dégradée) afin de la restaurer dans les meilleures conditions. *In fine*, l'objectif est de faire de cette parcelle un site pilote de restauration de tourbières grâce à des financements principalement européens. Ce site permettra également de s'approprier la future méthode Label Bas-Carbone « Restauration hydraulique des tourbières dégradées », en cours de rédaction…

Retrouvez le calendrier des autres rencontres organisées par le CNPF BFC : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/reunions-forestieres-2026

Antonin Lourdais, CNPF (Morvan)

Antonin Lourdais, Technicien chargé de mission au CNPF Antenne Morvan. Contact : Renseignements : 03 80 53 10 00.

// ÉQUILIBRE ENTRE FORÊT ET GIBIER

89 Les propriétaires forestiers se forment

Vendredi 16 octobre, le Centre National de la Propriété Forestière Bourgogne Franche Comté a donné rendez-vous aux propriétaires forestiers pour les accompagner à se former à l'équilibre sylvo-cynégétique de leurs forêts, au Bois-d'Arcy.

Vendredi dernier au matin, bottes en main, les propriétaires forestiers rejoignaient Violette Hervé et Adrien Friedmann, ingénieure et technicien de secteur (89) au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Bourgogne Franche-Comté. *« Nous vous avons réunis aujourd'hui pour vous accompagner dans la recherche d'un meilleur équilibre sylvo-cynégétique de vos forêts, en conciliant les populations de gibier avec la capacité d'accueil du milieu tout en préservant la santé et le renouvellement des peuplements forestiers. Cet équilibre c'est l'affaire de tous ! »*, lançait Violette Hervé en préambule de cette journée qui se tenait au Bois d'Arcy dans le Vézelien. *« Notre objectif n'est pas d'opposer les forestiers et les chasseurs,* insistait le CNPF. *L'idée c'est d'avoir un dialogue commun, car cette question de l'équilibre forêt-gibier est partagée. Malgré tout, les propriétaires forestiers ont un rôle à jouer dans cet équilibre »*. Au cœur de cette forêt de 316 hectares dénommée la *« Perrière »*, une vingtaine de propriétaires forestiers était venue découvrir les essences d'arbres, les signes de présence de gibier et les dégâts. Le constat était sans appel : *« nous observons une forêt avec une gestion dynamique en pleine régénération, avec une forte présence de cervidés »*, annonçait un propriétaire forestier du nord du département.

Connaître le gibier pour mieux l'appréhender

Après les trois épisodes de sécheresse vécus cet été, les forêts ont souffert et ont été dégradées *« limitant la nourriture présente en forêt. Nous conseillons donc de réaliser les prélèvements de cervidés le plus tôt possible dans la saison avant la période hivernale pour permettre aux individus non prélevés de pouvoir survivre à la période de disette et ainsi limiter la pression exercée par ces individus sur le milieu »*. Les populations de chevreuil sont réparties de manière homogène sur le territoire aussi bien dans les milieux forestiers qu'en plaine. En termes d'alimentation, le chevreuil peut *« consommer jusqu'à 2 kg de végétaux par jour, incluant semi-ligneux, feuillus, résineux, herbacées, graine, fruits, fougères, etc. »*. D'autre part, les populations de cerf élaphe ont des densités locales fortes en hiver pour les femelles au cœur des massifs et au printemps-été pour les mâles souvent en périphérie des massifs. *« Les cerfs élaphes font des dégâts importants lors de la période de perte des velours ou lors de la période de brame quand ils sont en période de rut »*, précisait Adrien Friedmann. En termes d'alimentation, *« ils peuvent consommer entre 8 et 12 kg de végétaux par jour et sont capables de consommer à la fois de la nourriture pauvre (graminées) et de la nourriture de haute qualité (semis ligneux et ligneux) »*. La dernière espèce : le sanglier a une répartition relativement homogène sur le territoire, aussi bien forestier que de plaine. Le sanglier est omnivore. *« La majorité de son alimentation est issue des fruits forestiers ainsi que des végétaux (graminée et racine) ce qui peut nuire à la capacité de la forêt à se régénérer naturellement. C'est au cours de l'été que le sanglier va davantage consommer de nutriments issus de l'activité agricole, et particulièrement du blé, de l'orge et du maïs »*, appuyait-il. Avant de repartir en forêt, Adrien Friedmann revenait sur les points principaux en cas de déséquilibre forêt-gibier : *« aucun renouvellement de qualité ne sera possible sans intrant artificiel et coûteux (protection), provoquant de plus et sur le long terme un appauvrissement de la biodiversité mais également de la capacité d'accueil des milieux »*.



Lire la forêt dont on est propriétaire permet de détenir les acquis pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique.

Charlotte Sauvignac


l'Amour Bœuf
Un peu, beaucoup, passionnément.
L'Amour Bœuf, c'est une histoire d'amour bien française. Celle qui se vit avec le cœur, les mains... et la fierté du vrai.
Parce qu'ici, on ne parle pas d'un produit, mais d'un lien entre ceux qui élèvent, préparent et savourent.
L'AMOUR BŒUF,
c'est une histoire collective, simple et sincère qui fédère autour d'une même passion.
L'AMOUR BŒUF,
c'est l'amour du goût, celui d'une viande de qualité, nourrissante, issue d'un élevage respectueux.
Un plaisir qui parle autant au ventre qu'à la conscience.
L'AMOUR BŒUF,
c'est un cri du cœur pour celles et ceux qui font la viande.
C'est une fierté partagée, celle d'une France qui revendique ses savoir-faire et son goût du vrai.
L'AMOUR BŒUF,
c'est aussi une campagne puissante pour fédérer celles et ceux qui font la viande de bœuf. Elle se déploie tout au long de l'année à travers :
> Un dispositif TV puissant.
> Une websérie originale animée par Loïc Ballet, à la rencontre des acteurs de la filière en France.
> Un dispositif d'influence avec des personnalités populaires pour raconter toutes les manières d'aimer le bœuf.
> Une présence forte en points de vente, lieux de rencontre entre le savoir-faire boucher et les consommateurs.
L'Amour Bœuf, c'est une passion qui nous relie, du pré à l'assiette, et qui fait battre le cœur de tout un pays.
PROVINCE_
BOVINS
interbev
INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE
Aimez la viande Mangez-en mieux

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Réunions d'information transmission-retraite

• Mardi 27 octobre et jeudi 5 novembre

Le service Transmission-Retraite de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise des réunions d'information, avec intervention de la MSA. Elles sont accessibles sans inscription. La première aura lieu le 27 octobre à la salle des fêtes de Mauvilly de 10 heures à 12 h 30 et la seconde, à Noiron-sous-Gevrey (salle La Sum) de 10 heures à 12 h 30.

Renseignements auprès d'Amélie Fercoq (06 87 55 78 90) ou Alexis Parent (06 30 82 30 93)

NIÈVRE

// Foire concours de la Saint Martin

• 1er novembre

La traditionnelle foire concours aux animaux est de retour au champ de foire de Prémery à partir de 8 h le 1er novembre. Au programme, les visiteurs et professionnels pourront apprécier une exposition d'animaux inscrits et non inscrits (bovins, ovins et équidés), un concours de jugement de bétail bovin, un concours de dessin organisé par la ville de Prémery, un marché de producteurs. Une restauration sur place est proposée en sus.

Places limitées, inscription obligatoire par sms avant le 28 septembre auprès de : Anne-Sophie Roddier (ASS) au 06 16 72 49 00.

// Transmission-reprise

• 5, 17 et 26 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA propose deux réunions d'information (de 9 h 30 à 12 h) sur le thème « Préparer sa cessation d'activité » : le 15 octobre, au Centre culture François Mitterrand à Cercy-la-Tour, et le 5 novembre à la salle de la Mairie à Corbigny. Pour ces deux jours, inscriptions au 06 40 87 64 97 (Alice Couturier, conseillère transmission). En sus, deux journées de formations sur « Transmettre dans de bonnes conditions » afin de préparer chaque étape de la transmission, le 17 et 26 novembre. Pour ces dernières, inscriptions au 03 86 93 40 37.

YONNE

// Bout de Bergerie : Stocks sous tension : Quelle stratégie pour 2027 ?

• Mardi 3 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une après-midi dédiée à la gestion des stocks fourragers, le 3 novembre prochain. Au programme : réalisation d'un bilan fourrager sur place, intérêt du bilan fourrager et lecture du résultat, intérêt des analyses de fourrages et rations de substitution. Par la suite, la Chambre d'agriculture de l'Yonne donnera des pistes de réflexion et conseils sur la stratégie à adopter pour refaire les stocks fourragers en 2027. Rendez-vous de 13h30 à 17 heures, 34 rue du Vézelay, chez Flora Chapotin à Bazarnes.

Renseignements : Marianne Ranque, Chambre d'agriculture au 06 30 62 99 58 et Marie Mauchossé, Alysé au 06 43 86 84 23

// Assemblée de territoire

• Mardi 3 novembre et Jeudi 5 novembre

Le Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Yonne organise trois assemblées de territoire qui mettront en avant les informations et nouveautés pour la prochaine campagne, une intervention des services vétérinaires de la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP). Rendez-vous : Mardi 3 novembre de 14 h à 16 h 30, salle des fêtes rue Henri Sannejouand - Maison Dieu – Guillon en Terre Plaine
Jeudi 5 novembre de 9 h 30 à 12 h, salle café fournier – rue Paul de France - Toucy
Jeudi 5 novembre de 14 h 30 à 17 h, salle sicarev 1er étage - 7 rue J. Rimet - Migennes

// Dephy Tour : Innover pour une viticulture durable

• Mardi 10 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le 10 novembre prochain, une matinée à Chablis dédiée au groupe Dephy ainsi qu'à leurs innovations. Au programme : résultats et actions marquantes du groupe Dephy et quatre ateliers tournants animés par les vignerons du groupe (adaptation des doses au volume foliaire et au cépage, matériel innovant, entretien et vie des sols, implantation de variétés résistantes aux maladies). Rendez-vous de 9 h 30 à 12 h dans les vignes à Chablis : 47.808864, 3.788907.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

• 29 octobre à Créancey

Marine PETIOT, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Diriger sereinement mon entreprise familiale

• 3 et 10 novembre à Bretenière

Aline DEMONTOUX, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger mon duer

• 10 novembre à Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Je prepare l'alimentation de mes équins

• 10 novembre proche Dijon

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Calculer mes coûts de production pour sécuriser mon exploitation

• 12 novembre à Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 5 novembre

Cette formation vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Sur une journée, à Nevers.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Renouvellement certiphyto

• 12 novembre

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA). Lieu : Corbigny, durée : 1 jour.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Valoriser les bois d'une ripisylve

• 12 novembre

Comment préparer un chantier de coupe sur ripisylve ? Lieu à définir, durée : ½ journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

Yonne

// Repères pour gérer son exploitation et sa trésorerie

• 5 novembre 2026

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation qui a pour objectif d'analyser et d'identifier les indicateurs de la santé financière de son exploitation, de prévoir sa trésorerie pour l'année, de savoir réaliser un budget prévisionnel et de mettre en œuvre les outils et méthodes de gestion de trésorerie

Pour s'inscrire, vous pouvez contacter Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10

// Prendre en main le module économique de MesParcelles pour gérer mes stocks et calculer mes marges

• 5 novembre 2026

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation ayant pour objectif de maîtriser le module économique de l'outil MesParcelles pour piloter son exploitation, enregistrer les interventions, préparer les commandes, contrôler les charges opérationnelles, gérer les stocks et les commandes.

Pour s'inscrire, vous pouvez contacter Catherine Bonin au 03 86 94 22 22

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier hausse confirmée de l'indice des fermages, de +3,23% pour 2026

Comme prévu, le loyer des terres agricoles est revu en hausse de 3,23% pour 2026, selon un arrêté paru le 13 août au Journal Officiel. «L'indice national des fermages s'établit pour 2026 à 127,04» (contre 123,06 en 2025), indique le texte. Cela confirme les prévisions de nos confrères de Réussir, déduits des comptes de l'agriculture de la Nation, publiés le 07 juillet. Le calcul de l'indice repose en effet à 40% sur l'évolution de l'inflation sur un an (+1,09% entre 2024 et 2025) et à 60% sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+4,72% entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27%, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour la Coordination rurale (CR), il s'agit d'»une nouvelle charge pour des exploitations déjà fragilisées par la sécheresse, la canicule et un contexte économique mondial incertain». Dans un communiqué le 15 juillet, l'organisation réclamait «un gel immédiat de l'indice national des fermages pour la campagne 2026, afin de préserver la trésorerie des exploitations et de laisser aux fermiers un répit financier le temps que la situation économique et climatique se stabilise». Une demande restée vaine.

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/10/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 499 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,98	5,02	5,00	
		250-300	5,02	5,25	5,08	+ 0,15
		300-350	4,68	4,82	4,72	- 0,28
		350-400	4,44	4,72	4,59	+ 0,15
		400-450	4,26	4,42	4,33	- 0,05
		450-500	4,22	4,46	4,30	+ 0,04
	R	350-400	4,11	4,42	4,34	
F	U	250-300	4,73	4,96	4,94	+ 0,07
		300-350	4,50	4,64	4,56	+ 0,06
		350-400	4,44	4,52	4,47	- 0,25
	R	200-250	4,44	4,72	4,56	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	24 à 36 mois	3,73	4,34	3,93	+ 0,18
		- 5 ans	3,60	4,11	3,77	+ 0,18
		5 à 10 ans	3,51	4,08	3,60	+ 0,17
		+ 10 ans	3,20	3,50	3,32	+ 0,15
	R	24 à 36 mois	3,40	3,67	3,55	+ 0,32
		- 5 ans	3,31	3,67	3,49	+ 0,22
		5 à 10 ans	3,09	3,54	3,41	+ 0,25
		+ 10 ans	2,82	3,16	3,05	+ 0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 698 - Taux de vente : 91 %.

Broutards : L'offre, plus réduite cette semaine, reste néanmoins de bonne qualité. Les besoins paraissent limités pour l'instant faute de place dans les ateliers d'engraissement italien et il faut batailler pour arriver à reconduire les cours.
Laitonnes : L'offre reste limitée et s'équilibre avec les commandes.
Vaches / génisses de 30 mois : Offre en baisse cette semaine, qui permet une remise à niveau des cours dans toutes les catégories. Transactions fluides et rapides avec des cours en hausses à confirmer le prochain marché.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/10/2026

Effectif : 96

Génisses 24 - 36 mois :	(510 - 610 kg)	1760 - 2080	3,26 - 3,46
Vaches légères :		1290 - 1920	
Vaches entre deux :		2060 - 2550	
Vaches lourdes :		2570 - 3540	

Peu d'apports en mâles et femelles d'export. Cours reconduits.
Apports plus importants cette semaine en vaches et de qualité correcte. Vente globale à des tarifs stables.

Effectif bovins gras : 6

Vaches de viande : 6,90 € à 6,98 € kg de viande.
Cours maintenus en sujets gras.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/10/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 742 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,91	4,47	4,17	+ 0,08
		de 38 à 44 kg	3,74	4,30	4,10	+ 0,05
		de 44 à 50 kg	3,62	4,30	3,93	+ 0,01
		+ de 50 kg	3,07	3,44	3,24	- 0,27
	R	de 32 à 38 kg	2,91	3,73	3,40	- 0,47
		de 38 à 44 kg	3,43	3,60	3,48	- 0,15
		de 44 à 50 kg	3,34	3,64	3,51	+ 0,16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 188 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,61	1,84	1,68	- 0,54
F	U	+ de 60 kg	1,76	2,02	1,86	- 0,35
	R	+ de 60 kg	1,57	1,69	1,64	- 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 942 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : Une offre de saison avec des cours reconduits voir haussiers dans les très bons lots, mais plutôt en baisse dans les lots médiocres.
Brebis/béliers : Comme le marché précédent, l'offre est très hétérogène avec des brebis plus ou moins préparées pour la vente à cause du manque de nourriture. La vente est plus difficile et les cours chutent légèrement.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/10/2026

Effectif : 131

Agneaux :		147 - 190	(3,30 - 4,00)

Apports de qualité plus hétérogène. Cours sensiblement reconduits. 1 lot invendu.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/10/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 566 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,88	4,65	4,22	+ 0,30
		de 38 à 44 kg	3,68	4,52	4,10	+ 0,06
		+ de 44 kg	3,66	4,30	3,89	+ 0,21

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 194 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,83	2,35	2,14	
		+ de 60 kg	1,72	2,26	2,13	+ 0,24

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 91 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	29	89	63	

OBSERVATIONS

Effectif global : 851 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : La présentation est de très bonne qualité, les acheteurs sont au rendez-vous. La vente est rapide à des cours nettement revue à la hausse.
Brebis : Vente rapide et cours haussier.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/10/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 139 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,45	4,48	4,47	
		400-450	4,38	4,38	4,38	+ 0,12
		450-500	4,35	4,42	4,40	

OBSERVATIONS

Effectif global : 151 - Taux de vente : 92 %

Broutards : Joli marché cette semaine convenablement approvisionné avec une reprise légère des cours. À vérifier dans les semaines prochaines.
Laitoinnes : Pas assez de volumes pour établir une cotation.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Oct. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : pression baissière sur les vaches laitières, reconduction en allaitant.

Bovins maigres : La demande reste dynamique. Les animaux les moins bien conformés restent soumis à pression.

POLITIQUES

Les premiers versements des avances PAC pour la campagne 2026 ont commencé à partir du 16 octobre. Ceux-ci représentent 75% de montants pour l'aide de base, le paiement redistributif, l'éco-régime, l'aide JA et les aides couplées animales (contre habituellement 70%), et 85% de l'ICHN. Les montants provisoires utilisés pour ces versements sont globalement proches de ceux de la campagne précédente, et revalorisés pour les aides bio et JA.
Le Ministère annonce un total de plus de 5Md€ versé au 20 octobre à plus de 261 700 exploitations.

SANITAIRE

DNC: A partir du 19 octobre, pour les mouvements de sortie de ZV1, les laissez-passer sanitaires seront simplifiés. Après la procédure de déclaration de mouvements, un récépissé sera envoyé sur la boite mail du demandeur et le mouvement pourra alors se faire immédiatement, et sans délai de réponse des autorités. Une campagne de revaccination sera pleinement déployée en ZV2 en Occitanie. Cela permettra de porter auprès de la Commission européenne une demande de passage en ZV1 similaire aux régions AURA et BFC pour obtenir les mêmes allègements sur cette zone. Pour que cette demande soit acceptée, le taux de revaccination dans la zone doit être important.

Fourrages : faire remonter les taux réels de pertes !

Demandée par le syndicalisme depuis le début de l'été, l'activation de l'article 4 de la loi Duplomb doit permettre de confronter les données satellitaires à la réalité du terrain pour établir des taux de pertes fiables avec plusieurs actions à engager localement dès que possible :

- ➢ Demander aux préfets de réunir les Comités Départementaux d'Expertise dès octobre
- ➢ Faire établir les taux de pertes réels par les préfets, notamment à partir des bilans fourragers
- ➢ Mobiliser les éleveurs pour déposer des recours lors que les taux de pertes ne correspondent pas à la réalité

FAIT DE LA SEMAINE

Le Premier ministre a annoncé le 15 octobre les contours du Plan de Relance de l'agriculture en cours de préparation, et devant compléter le Plan d'urgence. Il comprendra 3 volets : Autonomie des exploitations (engrais, GNR,…), Adaptation au changement climatique (bâtiments d'élevage, eau, assurantiel, …), et Transmission.
Pour la FNB, l'enjeu majeur de l'adaptation est la gestion des risques avec un dispositif plus efficient, ainsi que les sujets prioritaires bâtiments d'élevage et gestion de l'eau.

FOCUS

Présents dans les 12 régions de France, les Comités Régionaux d'INTERBEV (CRI) jouent un rôle essentiel pour les éleveurs. Ils assurent notamment le relais des accords interprofessionnels et accompagnent leur application sur le terrain, en particulier dans la gestion des litiges liés aux achats d'animaux. En cas de difficulté ou de question sur l'application de ces accords, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre CRI, un interlocuteur de proximité pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

CHIFFRE A RETENIR

+ 10 % / 2025

C'est l'augmentation depuis le 1er septembre des envois de bovins vifs (broutards + veaux) à destination de l'Italie et l'Espagne (7 semaines jusqu'à mi-octobre). Cette hausse représente plus de 21 000 animaux supplémentaires envoyés sur la période, pour atteindre près de 240 000 têtes. Après un début d'année ralenti par le manque de disponibilités, depuis cet été, les exports répondent à la bonne demande italienne et espagnole !

EN REGION

Le plafond annuel de prélèvement de loups passera de 21 à 23 % de la population estimée en 2026 (soit +2%) permettant environ 22 prélèvements de plus. Annoncée par Annie Genevard au Sommet de l'élevage, cette mesure vise à renforcer les possibilités de prélèvement face à la pression croissante de la prédation sur les élevages. La ministre a également confirmé le report des prélèvements autorisés mais non réalisés sur l'année suivante. Les modalités seront précisées par un décret attendu début décembre.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

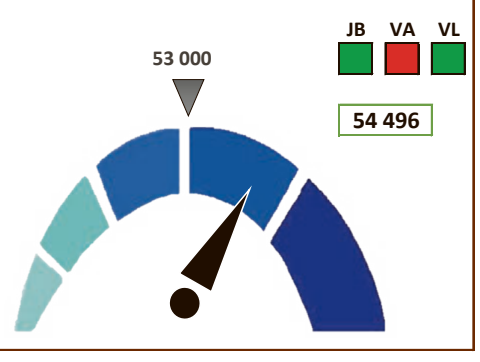
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 41

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties	Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :	Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 11 100 têtes	6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
S37	54 813	20 881	13 681	12 414 rapide	7,15	6,40	4,54	7,56
S38	53 797	19 782	14 608	12 141 rapide	7,19	6,42	4,54	7,64
S39	53 495	20 959	14 886	11 900 rapide	7,17	6,42	4,40	7,69
S40	53 813	20 472	15 686	11 953 rapide	7,17	6,41	4,38	7,69
S41	54 496	19 504	14 448	12 362 rapide	7,13	6,40	4,27	7,69
Moyenne glissante 5 semaines	54 083	20 320	14 662	Cumul S1 à S41 : sorties normales				
Evol A-1 (moy glissante)	+1%	+7%	+20%					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

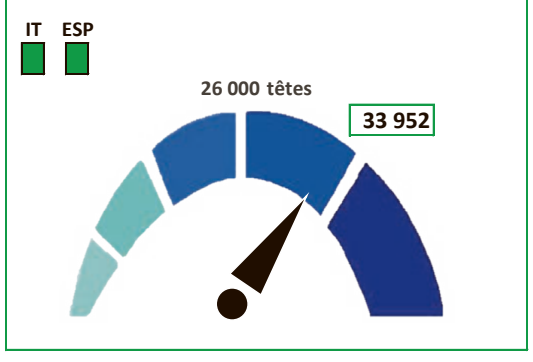
- 6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

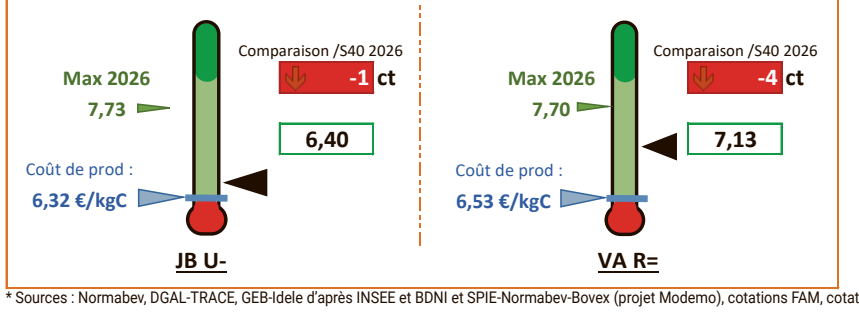
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

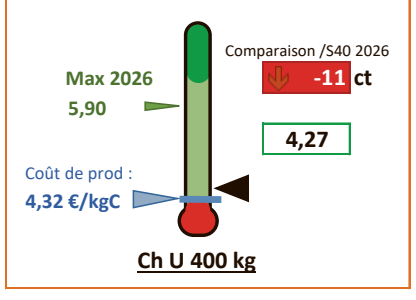
Décapitalisation : -1% /2025

1er mars 2026

Ecoulement des JB : sorties normales

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 42 du 12 au 16 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutards : une légère amélioration se dessine, porté par une présence accrue des acheteurs et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur certaines places. Les cours tendent à se stabiliser, voire à reprendre quelques centimes, surtout sur les animaux légers de bonne qualité, tandis que les sujets intermédiaires ou de second choix restent davantage discutés. Les débouchés demeurent limités et freinent encore la repousse et certaines destinations export.

• **Laitonnes :** le commerce reste convenable lorsque la qualité est au rendez-vous. La sélection est marquée, les bons sujets maintiennent leurs tarifs, contrairement aux animaux de moindre qualité.

• **Gros bovins maigres :** la tendance se stabilise après plusieurs semaines de baisse, même si les transactions restent lentes et les cours parfois difficiles à reconduire. La diminution des apports permet quelques reprises de prix sur certaines places. Les animaux bien préparés, jeunes ou en bon état trouvent rapidement preneur.

• **Boucherie :** le commerce reste plutôt calme dans l'ensemble, mais les races à viande et les animaux bien finis conservent une bonne tenue, avec des cours généralement reconduits. La baisse se poursuit en revanche dans les catégories mixtes et laitières.

• **Veaux :** Le marché reste sous pression, avec des apports globalement stables mais une activité commerciale peu dynamique. Le manque de places en engraissement et le tri toujours marqué des acheteurs pèsent sur les tarifs, qui se stabilisent sur certaines places mais restent orientés à la baisse ailleurs. Les veaux maigres, légers ou maigres demeurent les plus difficiles à commercialiser, certains étant invendables.

• **Ovins :** les meilleurs lots soutiennent le marché, avec des prix stables à haussiers. Les sujets maigres rencontrent davantage de difficultés et commencent à s'accumuler sur certaines places.

• **Brebis :** l'activité reste soutenue, avec des ventes rapides sur les bonnes brebis. Quelques sujets moins bien préparés sortent toutefois en raison du manque de nourriture.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur New-Holland T7-175 AC-3000 heures 2019 - transmission variable - relevage avant massé de 1000 kg -pneu AR 580/70/38 - AV 480/70/28 ; 15% usure TBE.
✆ 06 13 93 35 66

18 - Cause retraite, vends tracteur Fendt 311 de 2010, round baller Fendt de 2020 ; andaineur Krone Swadro TC760 de 2023 ; raucheuse Krone frontale F320, 7 assiettes ; faucheuse Krone, pendulaire 4 m de 2021, 9 assiettes ; faneuse Kuhn GF7902, 8m de 2013.
✆ 06 87 42 11 58

18 - Vends plateau Desmarest 10 m, 18T260 de 2015 ; pailleuse Kuhn de 2012 Primor 5570 ; benne Desmarest Baugy de 2021, PTC 17 t 550 ; Bogball Agram 1t2, 24 m de 2000 ; pulvé Caruelle 18 m, 1000 l, contrôle ok en 2025 ; herse Kuhn, porte à cours 3 m + semoir.
✆ 06 87 42 11 58

18 - Vends Rabewerk 3 m de 2019 ; épandeur Gyrax 10t, hérisson verticaux 2011 ; émousseuse Maury 6m 2004 ; broyeur de haie Bonford SM20 1m20 ; rotor ; vis à grain sur chariot, 12m Ø 120 de 2011, le tout en parfait état.
✆ 06 87 42 11 58

Travail du sol

71 - Vends combiné de semis céréales, herse et semoir mécanique largeur 3 mètres.
✆ 03 85 74 36 71

71 - À échanger Axial 2388, coupe 6 m + chariot, contre télescopique Manitou ou Merlot 7 m.
✆ 06 18 66 34 85

73 - Vends faucheuse Lely Splendimo 320 F, an 2016, très bon état. Faucheuse frontale.
✆ 06 17 84 17 66

Divers

01 - Vends scie circulaire châssis fer plateau coulissant contre poids moteur 380 W trip 2 lames.
✆ 0673973501

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends 4 clapiers de lapin, en béton, peu servis, conservés à l'abri, prix 100 euros à débattre ; tronçonneuse Husqvarna 136, révisée, chaine neuve, prix 250 euros. 01440 Viriat.
✆ 0606894998

03 - AV tracteur MF67135 + chargeur 2018 4200 H BE, broyeur Desvoys Master Field 280 BE, charrue Vogel Noot 4 corps SB BE, renseignements.
✆ 06 84 28 51 00

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Vends cause retraite, charrue Kverneland 4 corps rev. Cover crop, 28 disques. Combiné de semis Kuhn Gaspardo, 3 m. (4303)
✆ 06 07 30 43 88

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4302)
✆ 06 30 11 59 25

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. 4202
✆ 07 63 10 20 41

26 - Cessation activité vend tracteur New Holland M115, semoir engrais Kuhn MDS85, semoir maïs tournesol 6 rgs, télescopique combi herse Alpago semoir Amazone nbr caisses de récolte.
✆ 06 86 87 01 93

38 - Vends fendeuse verticale 3 points alimentation tracteur prix : 900 euros.
✆ 06 88 97 20 13

38 - Vends volu-compteur pour remplissage de cuve programmable.
✆ 06 42 54 23 91

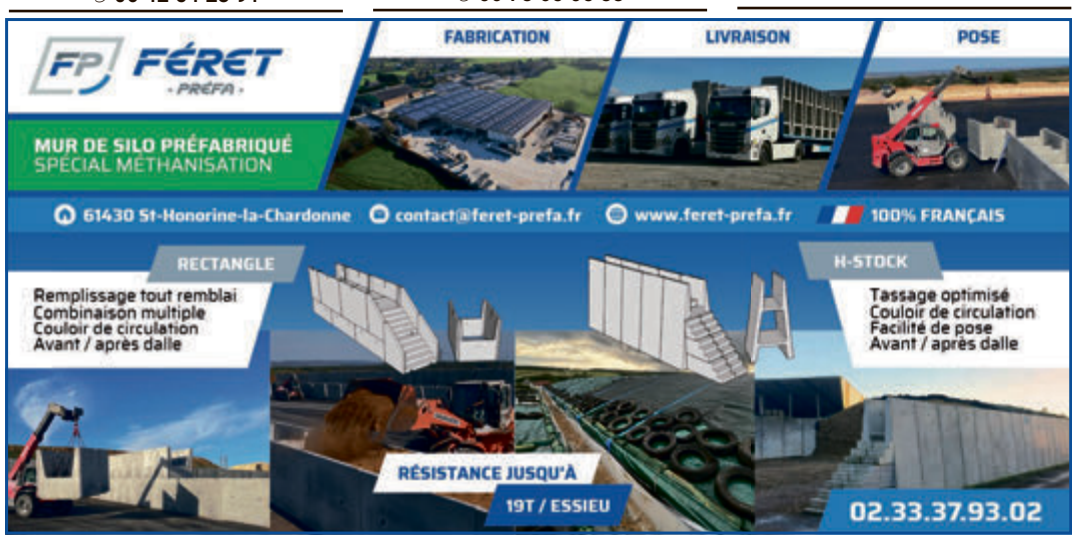
39 - Vends 3 barrières 5 lisses 3 m, 2 barrières 5 lisses 6 m, 4 panneaux barres obliques 6m, gyrobroyeur Desvoys 3 éléments DRH 6m.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Cause cessation vends tanks à lait Pro inox 5000 L, Japy 2500 l, tracteurs NH TL90, IH 833, bol pailleux BLV 10m3, mélangeuse Supertino 6m3, divers autres matériels.
✆ 07 85 28 21 79

42 - Vends cse retraite, cornadis gén. + 2 cell. à grains + herse rot. Kuhn 3m + pompe à vide Delaval état neuf + sem. engrais Sulky avec lève sac + charrue 4 socs Grégoire Besson + 1 charrue trisocs + vibrosem 3 m + roues jumelage.
✆ 06 78 65 05 83

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

69 - Vends bétaillère L2,95 INTP 2 pneus 10/75 - épandeur à sel Kuhn VSA 601, avec feux.
✆ 06 83 58 00 02



Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Achat tous types de véhicules en l'état Toyota, Mitsubishi l200, Nissan, Mercedes, tous 4x4 et utilitaires, avec ou sans CT, même en panne.
✆ 06 99 56 63 64

Tourisme

21 - Vends Peugeot 3008 GT Linc Carrera 3 GO BM. 01/2020. diesel. 130 CV. 90000 km. Toit ouvrant. 15500 €
✆ 06 62 32 99 18

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends quantité de courges ; ressemblent aux Butternut, même qualité. 0,40€ le kilo - Prévoir emballage.
✆ 03 85 30 06 85

Plants, pépinière

26 - Recherche plants lavandin Grosso, Matheronne, Abrial et Super.
✆ 06 30 52 92 07
ou 06 83 00 65 05

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

Propriété

34 - Dom Viticole, 15 ha, AOC Faugères Languedoc. Bâtiments : cuverie, chais, stocks, bureau, caveau, maison. Bouteilles. Prix : 2 625 000€, com. inclus. 4201.
✆ 06 77 89 91 85

42 - Vends petite propriété maraîchère. Peut convenir à horticulteur, maraîcher, paysagiste. Maison d'habitation et bât. d'exploitation + 3 000 m de tunnels Richel, larg. intérieure 8m + serre chapelle Richel doubles parroies sur 1 500 m. Le tout en TBE. Prix très attractif.
✆ 06 41 55 39 97

Emploi

Offre

21 - Exploitation polyculture élevage, recherche salarié(e), URGENT (4203)
✆ 06 07 02 67 32

58 - Cause retraite, vend 40 génisses, vêlage décembre, bonnes génisses 2 ans. Roubeau, Pazy. (4002)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

74 - Elevage Angus vend mâles reproducteurs, génisses portantes, vaches suitées.
✆ 06 81 49 51 77

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprins

26 - Vends 20 chevrettes et 6 boucs Saanen 1 mois d'âge, élevage contrôle laitier et Capgène.
✆ 06 46 78 00 72

Regardez-nous sur YouTube

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr



JOURNÉES PORTES OUVERTES

45e PORTES OUVERTES
Vendredi 30 & samedi 31 octobre 2026
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
CRAI Energies
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées



Vernazza • 1er prix Paris 2026



As de Cœur • 1er prix d'honneur Cercy-la-tour 2025

JOURNÉE COMMERCIALE
Samedi 31 octobre
50 reproducteurs, veaux et 18 mois



Élevage Batho
Domaine de l'Hatenon
58330 Saxi-Bourdon
tél. : 06 83 68 07 96
« Exposition sous abri »

Des professionnels à votre service



BECKER Frères ARRIVAGE
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
ou 06 88 70 74 21
Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026



Élevage Charolais HBC
https://gaeccadoux.com
Livraison possible
Gaec CADOUX père & fils
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
23, 24 et 25 octobre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...
170 vaches pleines et génisses
50 génisses de 18 mois
50 laitonnes
100 mâles repro 2026
40 taureaux de 18 mois
Taureaux adultes



35e Exposition-Vente de reproducteurs 2026
Vendredi 30 & samedi 31 octobre
Élevage Charolais Famille GIROUX



Venez découvrir les premiers produits de VARGAS
Origine MYCHAJLIW Michel (03)
INDEX Vargas RJC
IFNAIS : 108 ALait : 109
ISEVR : 104 IVMAT : 108
836 route de Grandmont - 71300 St-Bérain-sous-Sanvignes
Jean - 06 81 59 12 08
Emma - 06 20 00 37 14
Suzon - 06 19 39 09 21

Location

Agricole

84 - A louer sur Velleron terrains 1 ha et 2 ha à l'arrosage, pépinière possible.
✆ 06 07 11 90 35

Animaux

Bovin

15 - AV, race limousine, taureaux 18 mois, vêlages faciles + vaches suitées, garanties sanitaires.
✆ 06 22 13 08 98

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Secteur Decize, 11 laitonnes Aubrac entre 8-14 mois, dociles, 1600 € pièce. compta@bertwood.com. (4301)
✆ 06 34 42 58 01

Terres de Bourgogne

Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

KARINE BAY
SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
6 place bossuet 21000 Dijon
524 029 584 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 29/09/2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le réduisant de 10 000 € à 7000 €.
Mention au RCS de Dijon

AL26024313

MODIFICATION DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2026, la collectivité des associés de la société SARL XYZ, SARL au capital de 2 000 euros, Siège social : 16 rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 898 847 488, a pris acte de la démission de Madame Allyson TAMIN de ses fonctions de gérant à compter du 01/10/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance

AL26024460

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ESTIVALET MENUISERIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 euros
Siège social :
10 bis rue de la Montolle
21260 SACQUENAY
890 521 412 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 01 octobre 2026, il résulte que :
- Monsieur Maxence AUBRY, demeurant 2 Rue de l'Étang 52500 POINSON LES FAYL,
- Monsieur Simon REMILLET, demeurant 7 Rue des Marronniers 70100 FAHY-LÈS-AUTREY
ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux.
POUR AVIS
Le Président

AL26024474

TRANSFORMATION

UTTS PLOMBERIE CHAUFFAGE
SARL au capital de 250 000 €
Siège social :
4 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
502.538.861 RCS DIJON

Par décisions du 18/09/26 l'associée unique a transformé la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour et a nommé la société HOLDING ST en qualité de Présidente.
Ces modifications entrainent la publication des mentions suivantes :
FORME : Ancienne : SARL, Nouvelle : SAS.
DIRECTION : Ancienne : Saïd TRIA, Gérant. Nouvelle : HOLDING ST, 4 Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON, 109.702.670 RCS DIJON, Présidente.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
PREEMPTION : Toute cession des actions est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

AL26024487

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

HYDRO DETECTION SERVICES par sigle HDS
SAS au capital de 2 000 €
Siège social :
21 Impasse Jean-Baptiste Gambut
21200 VIGNOLES
107.984.254 RCS DIJON

La collectivité des associés par acte unanime du 03/09/26 a nommé la SARL HOLDING ST, 4 Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON, 109.702.670 RCS DIJON, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Saïd TRIA, démissionnaire.

AL26024488

// GÉRANCE

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/09/26 au 30/09/26, la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537 450 €, 311 315 329 RCS CLERMONT-FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 4 Rue Jean-Moulin, 21300 CHENOVE, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL MARSAM, au capital de 2 000 €, 990 608 234 RCS DIJON.
En vertu dudit contrat, la société SARL MARSAM exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/10/26, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis

AL26024494

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY, pour la réalisation d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Champlitte

Par arrêté n° 70-2026-09-17-00001 du 17 septembre 2026 est organisée durant 33 jours, du 19 octobre 2026 à partir de 9h00 au 20 novembre 2026 à 17h00, une enquête publique sur la demande de permis de construire susvisée, à laquelle sont annexées notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Bourgogne Franche-Comté en date du 18 mai 2026.
A cet effet, Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Besançon du 12 août 2026.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Champlitte (siège de l'enquête), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.
Le commissaire enquêteur sera présent afin de recevoir les observations du public en mairie de Champlitte :
- lundi 19 octobre de 9h00 à 12h00,
- samedi 7 novembre de 9h00 à 12h00,
- vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h00.
Toute information sur le projet pourra être demandée auprès de la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY – 50 rue Madame de Sanzillon – 92110 Clichy ; M. Léopold HUGEL, téléphone : 06.02.00.84.81, mail : leopold.hugel@rwe.com, ou auprès du préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet et le consulter à la préfecture.
Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique:
- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Champlitte;
- par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Champlitte, 33 bis rue de la République – 70600 Champlitte) pour être annexées au registre d'enquête ;
- être formulées par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : « Centrale agrivoltaïque de Champlitte »). Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr).
Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Centrales photovoltaïques).
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).
Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) et en mairie de Champlitte pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône pendant un an.
L'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire est le préfet de la Haute-Saône. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.
Fait à Vesoul, le 24 septembre 2026
Pour le préfet et par délégation :
Le directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Fabrice VUILLAUME

AL26024506

// DIVERS

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 17 avril 2025, Monsieur Ahmet CILGI, agent de sécurité, né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 10 juillet 1995, et Madame Cecilia TOLUKAN, infirmière de bloc opératoire, née à CHENOVE (21300) le 16 juillet 1996, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800) 7 Avenue du 19 mars 1962, mariés sans contrat à la mairie de QUETIGNY (21800) le 2 septembre 2023, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens.
Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL26024490

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre - 89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le vendredi 13 novembre 2026 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Puisaye, le lundi 16 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mercredi 18 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 19 novembre 2026 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- Pour l'Auxerrois, le vendredi 20 novembre 2026 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2025
· Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 décembre 2025
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025-2026 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL26024498

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GLOUPI
Société civile en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
3 ruelle Quillard
21310 BEIRE-LE-CHÂTEL
522 962 851 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale des associés en date du 5/10/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Luc NICOLAS, demeurant 3 ruelle Quillard – 21310 BEIRE-LE-CHÂTEL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur

AL26024515

// CONSTITUTION

ANCREA
Société civile immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social :
2 Rue des Bordes
21460 FORLEANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Forléans du 15 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ANCREA
Siège social : 2 Rue des Bordes, 21460 FORLEANS
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la rénovation, la réhabilitation, la transformation, l'entretien, la location nue ou meublée à titre accessoire, la mise à disposition au profit des associés, ainsi que la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers ;
L'acquisition, de terrains, d'immeubles, locaux commerciaux, immeubles d'habitation, entrepôts, parkings, fonds immobiliers et tous biens immobiliers ou assimilés ;
La souscription de tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que l'octroi de toutes garanties, hypothèques, caution, ou sûretés réelles nécessaires ;
La prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières, sociétés à prépondérance immobilière ou structures patrimoniales ;
La gestion patrimoniale et familiale des biens détenus par la société ;
La réalisation de tous travaux de construction, de rénovation, amélioration, aménagement ou extension portant sur les biens détenus ;
Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mickaël, Gaston DABONNEAU né le 11 juillet 1981 à Semur-en-Auxois (Côte d'Or), demeurant 2 rue des Bordes 21460 FORLEANS et Madame Allison, Mireille Chrystel LAVIELLE mariée DABONNEAU née le 28 mars 1982 à EPINAY SUR SEINE (Seine Saint Denis), demeurant 2 Rue des Bordes 21460 FORLEANS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL26024519

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, Route Nationale, le 15 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI DU PALAIS.
Le siège social est fixé à : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21610), chateau de Rosières.
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR) au moyen d'apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants sont Madame CASSANDRE BERGEROT et Monsieur Bertrand BERGEROT demeurant à SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21640), Château de Rosières.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire

AL26024524

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, Route Nationale, le 15 octobre 2026 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : – la conception, la création, l'édition, l'adaptation et l'exploitation de jeux ludiques, pédagogiques ou culturels, sur mesure ou non, au profit de tous tiers, notamment collectivités publiques, entreprises, associations et particuliers ;
– la conception, l'organisation, la production, la coordination et la gestion de tous événements publics ou privés, notamment pour les mairies, collectivités et personnes privées, tels que animations, anniversaires, rallyes, chasses au trésor, jeux de piste, manifestations culturelles, touristiques ou de loisirs ;
– la location, la mise à disposition et l'exploitation de salles, espaces ou sites, couverts ou non, destinés à l'organisation d'événements, manifestations, réunions, séminaires ou activités de loisirs, à destination de clients particuliers ou professionnels ;
– la création, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession de tous droits de propriété intellectuelle, notamment licences d'exploitation de jeux, concepts, scénarios, marques, logiciels, applications, contenus numériques ou multimédias ;
– la conception et la réalisation de parcours de visites, circuits et expériences culturels ou touristiques, la création de contenus éditoriaux, audioguides, supports sonores, visuels ou multimédias associés ;
– la réalisation de prestations de communication, de marketing, de stratégie de marque et de promotion événementielle pour le compte de tiers, notamment collectivités, entreprises, associations et autres organismes ;
– la création, la conception graphique et la production de tous supports de communication imprimés ou numériques, ainsi que le développement de sites internet, applications et autres outils digitaux liés à l'objet social ;
– la gestion, l'animation et le développement de réseaux sociaux, le community management et, plus généralement, toutes prestations de communication digitale et de gestion d'e-réputation pour des tiers ;
– les prestations de conseil, d'étude, d'ingénierie et d'assistance en matière culturelle, touristique, événementielle, de loisirs et de développement territorial ;
– l'organisation, la commercialisation et la promotion de séjours, circuits, forfaits et packages associant, le cas échéant, hébergement, transport, restauration, visites, animations, jeux ou activités de loisirs, ainsi que l'activité d'intermédiaire en prestations touristiques, dans le respect des réglementations applicables ;
– l'organisation et la mise en œuvre de séminaires, conventions, évènements d'entreprise, opérations de team-building, incentives et actions de cohésion de groupe ;
– la conception, l'organisation et la réalisation d'actions de formation, notamment dans les domaines culturel, touristique, événementiel, numérique, ludique ou de loisirs, ainsi que le conseil et l'ingénierie de formation ;
– la gestion et l'exploitation d'hébergement touristique en France ou à l'étranger ;
– à titre accessoire ou complémentaire, l'exploitation d'une activité de boutique, de vente de produits dérivés, de souvenirs, de jeux et produits culturels ou touristiques, ainsi que la vente de boissons et de produits de petite restauration, sur place ou à emporter, dans le respect des réglementations applicables
Dénomination : SAS Cultur'Up
Siège social : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21610) , chateau de Rosières.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

AL26024525

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

AVIS DE MODIFICATIONS

CPB AUDIT
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital social : 50 000 €
Siège social :
DRAGNE
58370 VILLAPOURÇON
RCS NEVERS 521 318 170

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/09/2026, il a été décidé, à compter du même jour :
- de transférer le siège social de DRAGNE – 58370 VILLAPOURÇON au 38 rue Franchet d'Esperey – 58000 NEVERS,
- de transformer la société en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, le capital social, son objet, sa durée demeurent inchangés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- de nommer en qualité de Président, sans limitation de durée, Monsieur Christian PERRIN-BONDOUX, demeurant à 12 bis rue Achille Millien - 58000 NEVERS.

AL26024390

Exco Alpha

MODIFICATIONS

2C2P
Société par actions simplifiée
au capital de 860000 euros
Siège social :
38 rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
RCS NEVERS 889930277

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/2026, il a été :
- constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 91 000€, portant le capital de 860 000 € à 951 000 €, par émission de 4 550 actions de préférence de catégorie B
- constaté la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes, d'un montant de 73 400 €, par rachat et annulation de 3670 actions de 20 € de nominal chacune, appartenant à un associé, ramenant le capital de 951 000 € à 877 600 €.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26024439

TRANSFERT DE SIÈGE

SD
SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 2 RUE DU DOCTEUR JULES RENAULT
58000 NEVERS
978 430 924 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 01/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **98 RUE DE MARZY 58000 NEVERS** à compter du 01/07/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26024477

CHANGEMENT DE GÉRANT

GARISSON BAR
SARL au capital de 500 €
Siège social :
2 PLACE MANCINI
58000 NEVERS
RCS NEVERS 989451430

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15/07/2026 adressée à la société GARISSON BAR, M DOURNEAU Louis a fait part de sa démission de ses fonctions de Gérant à compter du 15/10/2026. Modification au RCS de NEVERS

AL26024499

TRANSFORMATION

AGELANDRE
SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège social :
Le Grand Minier
58400 NARCY
440 114 189 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 12/10/2026 les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Dénomination :
Ancienne mention : AGELANDRE SARL
Nouvelle mention : AGELANDRE
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Rémy DUBOIS dit BONCLAUDE
Nouvelle mention : Président : M. Rémy DUBOIS dit BONCLAUDE dt à NARCY (58) – Le Grand Minier
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre.
Pour avis

AL26024518

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 70 a 80 ca 'BOISDES ROIS' : B-0387
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/11/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024491

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

aux assemblées de sections et à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle 2026
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2026,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· Boischaut-Berry-Bocage,
Mardi 17 novembre 2026 à 10h00 – Centre socio-culturel – Rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
· Champagne Berrichonne
Vendredi 20 novembre 2026 à 9h30 – Villa Monin – 40 rue Moyenne – 18000 Bourges
· Loire-Nivernais,
Mardi 24 novembre 2026 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Avenue de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
· Grand Ouest,
Jeudi 26 novembre 2026 à 9h30 – Domaine La Féerie des Libellules – 9 rue des Chemineaux – Le Vou – 41130 Châtillon-sur-Cher
· Eurélienne,
Mardi 1er décembre 2026 à 9h30 – Salle des Fêtes – Rue du 8 mai – 28330 La Bazoche-Gouet
· Seine-Loire,
Vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 – Brasserie de Chambord – 125 B route nationale – 41350 Saint-Gervais-la-Forêt
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Jeudi 10 décembre 2026 à 10h00
au siège social d'AXEREAL – 36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Quitus aux Administrateurs?
· Affectation du résultat au 30.06.2026?
· Variation du capital?
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
· Budget formation?
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
· Mandats d'Administrateurs
· Mandats de Commissaires aux Comptes
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2026, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL26024513

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

CONVOCATION

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire
Vendredi 13 novembre 2026 à 11H00
ZA Clos Ry — 1, rue Pasteur — 58000 SERMOISE SUR LOIRE
Ordre du jour :
- Présentation des comptes de l'exercice clos au 30.04.2026,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes

ANNONCES LÉGALES

sur les conventions visées à l'article 1.223-38 du code du commerce,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la société durant l'exercice clos au 30 avril 2026,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.04.2026,
- Approbation des conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration, cette année renouvellement du poste d'administrateur de Mrs Éric BARASSIN, Benoit TACQUET et de Mme Françoise SAULGEOT dont le mandat prend fin avec cet exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Informations sur le PSE et Questions diverses
Et à une Assemblée Générale à 11h 45 dans la même salle
- Suppression de l'article 7 des statuts
- Modification de l'article 24 des statuts
Françoise SAULGEOT
Présidente

AL26024517

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS

GIMMINI

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 10000 euros
Siège social et siège de liquidation :
1 rue des Sables
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
910 930 262 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 août 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Mélanie HOUDY, demeurant 2 chemin de la Genetière 58200 SAINT LOUP DES BOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 chemin de la Genetière 58200 SAINT LOUP DES BOIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26024447

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI KOPER
SCI au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1 RUE DES 2 PONTS 58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE
RCS Nevers 487475246
Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2026, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au(x) liquidateur(s) ; Mme KOVAC NATHALIE demeurant 1 Rue des Deux Ponts 58210 La Chapelle-Saint-André pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2026. Radiation au RCS de Nevers.

AL26024469

CLÔTURE DE LIQUIDATION

F3A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 Euros
Siège social :
DORNES (Nièvre)
2, Les Varillets
RCS NEVERS : 533 171 799

DECISION : Assemblée générale de clôture de liquidation du 28/09/2026
OBJET : Clôture de liquidation
Liquidateur :
- Monsieur Bernard FIDELE demeurant à DORNES (Nièvre) – 2 Les Varillets
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL26024470

DISSOLUTION

ATELIER D'ARCHITECTURE MARILYNE VIDEAU
Société d'exercice libérale
à responsabilité limitée
au capital de 38.874,50 euros
Siège social :
1 rue du Puits du Bourg
58000 Nevers
RCS Nevers 432997856

Le 29.09.2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Louis BESSARD, demeurant 34 rue Jean Moulin - 71100Chalon-sur-Saône a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 34 rue Jean Moulin - 71100 Chalon-sur-Saône. Mention sera faire au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024478

A2N DEBARRAS
SAS en liquidation au capital de 600 €
Siège social : 984, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
932 283 526 RCS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte ssp du 08/09/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Nassim MECHEREF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 984, rue du Docteur Faucher de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024482

FOURNITURES DU CENTRE
SARL en liquidation au capital de 35 000 €
Siège social : Pont Carreau – 58000 CHALLUY
534 578 810 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Aux termes de ses décisions du 29/09/2026 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Williams MIHOUB dt à SAINT ELOI (58) – 14, rue Saint Fiacre a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à SAINT ELOI (58) – 14, rue Saint Fiacre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024485

NON DISSOLUTION

FAURIE TRUCKS NEVERS
Société par Actions Simplifiée
à associée unique
au capital de 1.171.040 €
Siège social :
6 rue Thomas Edison
58640 VARENNES-VAUZELLES
302331 889 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2026, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis – La Présidente

AL26024508

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 01/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : PIZZA FELICITA,
Siège social : 54 Grande Rue, 58130 GUERIGNY,
Objet social : vente de pizza à emporter et à consommer sur place, restauration rapide (avec livraison),
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Gérance : Madame Charlène FABRE demeurant 22 rue des Petites Fontaines – 58320 POUGUES LES EAUX et Monsieur Jorys FABRE demeurant 22 rue des Petites Fontaines – 58320 POUGUES LES EAUX,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26024421

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 octobre 2026, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée :
MP COIFFURE
Objet social : L'exploitation, à domicile ou en établissement, de tous salons de coiffure, hommes, femmes, enfants ou mixtes,
- l'exploitation de tout fonds de salon d'esthétique comprenant toutes activités d'onglerie, prothésiste, ongulaire et de cils ;
- l'achat et la vente de tous produits et accessoires liés aux activités susvisées et toutes activités complémentaires ou connexes se rapportant aux objets ci avant cités;
la vente de bijoux, articles de paris, vente d'accessoires.
Siège Social : 21 Grande Rue - 58700 PREMERY
Capital Social : 1 000 euros
Gérance : Madame Marjorie Plault demeurant 21 Place de l'Eglise - 58700 Prémery
Agrément des Cessions de Parts Sociales : AGE, vote à la majorité des trois quarts
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26024504

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE
Office de Nevers | Office de Decize

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 19 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI Pharmacie JOUANIN-DUBOST.
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment de l'immeuble situé sur la commune de NEVERS (58000), 34, rue de Lund
CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 500 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 500.
DUREE : CINQUANTE (50) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : NEVERS (58000), 34, rue de Lund.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES : Madame Marie France JOUANIN, demeurant à NEVERS (58000), 14, rue Paul Vaillant Couturier, Née à NEVERS (58000), le 2 décembre 1954.
Et Monsieur Baptiste René Jacques DUBOST, demeurant à NEVERS (58000), 14, rue Paul Vaillant -Couturier, Né à MOULINS (03000), le 27 février 1997.
APPORTS EN NUMERAIRE : Madame Marie JOUANIN, une somme totale de CINQ EUROS (5,00 €) et Monsieur Baptiste DUBOST, une somme totale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (495,00 €).
GERANCE : Monsieur Baptiste DUBOST
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des ASSOCIES.
Pour avis,

AL26024521

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

TECHNIQUE ET SECURITE AUTOMOBILE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
64 Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
312 940 042 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2026, l'Associée Unique a nommé Madame Cassandre HENRY, demeurant 37 rue des Faisans 91800 BRUNOY, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Didier HENRY, démissionnaire.

AL26024479

MGA NOTAIRES

Maître Alexandre GUILPAIN,
notaire associé à TONNERRE
(89700), 6 rue Saint Nicolas

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

«SCEV DOMAINE DES ARPENTS»
Siège social :
FLEYS (89800),
19 rue de la Fontaine
Capital social : 5.000,00 €.
N°RCS AUXERRE : 909 409 294.

Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE (89700), le 20 avril 2026, il a été nommé gérant, Monsieur Corentin VARNIER, demeurant à FLEYS (89800) 19 rue de la Fontaine à compter du 20/04/2026.
Pour avis.

AL26024505

MODIFICATIONS

EARL RIOTTE BERNARD
EARL au capital de 319 600 €
Siège social :
17 route de Chatel, les Souillats
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
792 482 507 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2026, les associés ont :
Nommé Mme Ludivine SALIN épouse RIOTTE, demeurant à BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420), les Souillats, 1 route aux Loups, aux fonctions de gérante,
Transféré le siège social à BIERRY-LES-BELLESFONTAINES (89420), les Souillats, 1 route aux Loups,
Ajouté à l'objet social et à titre accessoire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments,
Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 13 mars 2026, dénommé « GAEC DU PATIS ».
Pour avis, la gérance.

AL26024520

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seings privés en date à AUXERRE (Yonne) du 05/10/2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE (Yonne) le 08/10/2026, dossier 2026 00028675, référence 8904P01 2026 A 01196, la SARL PORTE, SARL au capital de 35 000 €, dont le siège social est 7 Rue Auxerroise 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°404 445 660 RCS AUXERRE, A CEDE à la SARL COLIN MARC SOCIETE D'EXPLOITATION, SARL au capital de 2 000 €, dont le siège social est Parc d'Activité des Lys - 5, rue du Pressoir 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS de AUXERRE, sous le n°394 959 159 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, volailles, triperie, plats cuisinés, produits laitiers, oeufs, conserves, vins, activité de traiteur, connu sous l'enseigne MAISON PORTE sis et exploité à CHABLIS (Yonne) 7 Rue Auxerroise pour lequel la SARL PORTE est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 404 445 660 RCS AUXERRE, moyennant le prix de 40 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 05/10/2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL26024492

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 30/09/2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 05/10/2026, dossier 202600028301, référence 8904P01 2026 A 01184, la société AUXERRE CORDONNERIE, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est Galerie Marchande Centre E. Leclerc, 14-16 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 828 264 374 RCS AUXERRE, A CEDE à la société GALYCA, SAS au capital de 1 000 €,dont le siège social est 4 route de Perrigny -Lotissement Fontaine Gillotte n° 7, 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 104 150 453 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de cordonnerie, clés minute, gravure, tampon, plaques d'immatriculation, cartes de visites et vente de tous articles s'y rapportant, connu sous l'enseigne de « AUXERRE CORDONNERIE », sis et exploité à AUXERRE (Yonne), Galerie Commerciale Centre LECLERC -14-16, avenue Jean Jaurès, moyennant le prix de 101 921 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/10/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

AL26024495

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre - 89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le vendredi 13 novembre 2026 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Puisaye, le lundi 16 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mercredi 18 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 19 novembre 2026 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- Pour l'Auxerrois, le vendredi 20 novembre 2026 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2025
· Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 décembre 2025
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025-2026 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL26024497

AVIS

Maître Hervé CHANTIER notaire à APPOIGNY (Yonne)
Avis est donné de l'acte de constitution des statuts de L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « ASL DE L'ABREUVOIR » reçu par Maître CHANTIER le 14 octobre 2026 dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : « ASL DE L'ABREUVOIR »
Siège : APPOIGNY (89380) 16 rue du Pont.
Durée : illimitée, sauf dissolution anticipée.
Objet : - l'entretien de la voirie sise à PERRIGNY (89000) cadastrée section AL n°622, 624, 627, 630, 632 et 637 pour une contenance de 00 ha 21 a 41 ca figurant sous teinte jaune au plan annexé aux présentes pour les propriétés desservies par cette parcelle, notamment voies, espaces verts, canalisations et réseaux, éclairage, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement ou à l'utilisation des réseaux ;
- la création de tous éléments d'équipement nouveaux ;
- leur cession à titre onéreux ou gratuit au profit de qui que ce soit ;
- l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ;
- la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des colotis dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ;
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement ;
- procéder à la rétrocession à toute collectivité public afin que la voirie tombe dans le domaine public,
D'une manière générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.
L'objet s'applique aux immeubles situés dans son périmètre, et les suivent en quelques mains qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction de son périmètre.
Président : Monsieur Christophe CASIMIR
POUR AVIS ET MENTION

AL26024507

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 14/10/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Yosri BEN SALAH né le 12/06/1999 à Souassi (Tunisie) en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique MNB TELECOM 1 bis avenue Bourbotte 89000 Auxerre RCS Auxerre 917809915. CIP 4938

AL26024510

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

aux assemblées de sections et à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle 2026
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2026,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· Boischaut-Berry-Bocage,
Mardi 17 novembre 2026 à 10h00 – Centre socio-culturel – Rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
· Champagne Berrichonne
Vendredi 20 novembre 2026 à 9h30 – Villa Monin – 40 rue Moyenne – 18000 Bourges
· Loire-Nivernais,
Mardi 24 novembre 2026 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Avenue de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
· Grand Ouest,
Jeudi 26 novembre 2026 à 9h30 – Domaine La Féerie des Libellules – 9 rue des Chemineaux – Le Vou – 41130 Châtillon-sur-Cher
· Eurélienne,
Mardi 1er décembre 2026 à 9h30 – Salle des Fêtes – Rue du 8 mai – 28330 La Bazoche-Gouet
· Seine-Loire,
Vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 – Brasserie de Chambord – 125 B route nationale – 41350 Saint-Gervais-la-Forêt
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Jeudi 10 décembre 2026 à 10h00
au siège social d'AXEREAL – 36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Quitus aux Administrateurs?
· Affectation du résultat au 30.06.2026?
· Variation du capital?
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
· Budget formation?
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
· Mandats d'Administrateurs
· Mandats de Commissaires aux Comptes
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2026, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL26024514

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BUSSY EN OTHE - propriété rurale comprenant une maison d'habitation et diverses dépendances sur une surface totale de 9 ha 91 a 30 ca: 'LA PLANTE' : ZL – 0047 – 0048 – 0052 - 0053 - '0021 RTE DE PAROY' : ZL - 0054 - 'LA MARNIERE' : ZL – 0036 ; zonage : zone A du PLU.
GUILLON TERRE PLAINE – parcelle forestière - 17 ha 75 a 00 ca - 'BOIS DES ISSARDS' : F – 0111 – zonage: RNU.
MAGNY – parcelles forestières - 27 ha 37 a 44 ca - 'LES ESSOPEES' : ZC – 0052 - 0053 - 'VAVREIL' : ZD – 0024 – 0026 – 0027 – zonage : zone N du PLU.
SAINT PERE - 1 ha 67 a 32 ca :
- **43 a 36 ca – terre, vigne occupées** - 'CHAUMONT LE BAS' : ZN -0094 – 0095 – zonage : zone A du PLU,
- **1 ha 23 a 96 ca – vignes** - 'CHAUMONT LE BAS' ZN – 0091 – 0092 – zonage: zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/11/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26024522

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 avril 2003,
Monsieur Claude Jean Paul DANJOU, en son vivant retraité, demeurant à MAILLOT (89100), 11 Rue du Cormier, né à HAUTERIVE (89250), le 18 novembre 1931, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à MAILLOT (89100), le 19 août 2026,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 19 octobre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024532

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

ROMBAUT COACHING
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
Lieudit Les Perrault des Bois
89130 MEZILLES
Siège de liquidation :
1985 Route de Camerolle
89220 ST PRIVE
837 470 574 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Loïc ROMBAUT, demeurant 1985 Route de Camerolle 89220 ST PRIVE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1985 Route de Camerolle 89220 ST PRIVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26024462

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CAREVECO.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 80 000 euros.
Siège social : 8 Rue des petits près, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS.
803 290 576 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Madame Evelyne SEBILLAUT demeurant 8 Rue des petits près, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS, l'on déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS de SENS.
La liquidatrice

AL26024466

DISSOLUTION

SARL WOK DU MANDARIN

Société à responsabilité limitée
Capital : 1.000,00 euros
Siret : 807 656 574 00017
APE: 7010 Z
Siège social :
26 Avenue Hémery
89300 JOIGNY

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2026 a décidé la dissolution de la société à l'amiable en raison de l'arrêt de son activité. Madame XIA ZHILI HA CHILIE épouse TANG Chi Lie, demeurant 24 Allée Andromaque - 77186 NOISIEL est nommée liquidatrice. Le siège de liquidation est au siège de la société, 26 Avenue Jean Hémery – 89300 JOIGNY
Actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL26024493

DISSOLUTION ET NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

EARL DE LA PICARDE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital 7500,00 euros
Siège social :
2 impasse des Acacias
89800 LIGNORELLES
981 827 371 RCS AUXERRE

Dans le cadre de décisions unanimes des associés constatées dans l'acte du 15 septembre 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
À compter du 15 septembre 2026, il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Marlène PAUTRÉ, demeurant à 2 impasse des Acacias- 89800 LIGNORELLES. Cette dernière aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège de la liquidation sis à 2 impasse des Acacias- 89800 LIGNORELLES.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024496

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DU GRAND CHAMP DU CHARME

Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
au capital de 110 000,00 euros
Siège social :
le Grand Champ du Charme –
89190 LES SIÈGES
441 250 347 RCS SENS
Liquidateur :
Mme Floriane DA CRUZ, demeurant
à SENS (89100),
15 rue du Tambour d'Argent

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2026, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024512

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7/10/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES BERGES DE LA MALADIERE
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 2 RUE DU MOULIN LIEUDIT LA RUE FROIDE 89240 Parly.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. COUPECHOUX Benjamin, demeurant 2 RUE DU MOULIN LIEUDIT LA RUE FROIDE 89240 Parly
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL26024459

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2026 il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA DES QUATRE ROUTES.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au
sens de l'article
L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 200 000,00 €.
Siège social : 31 bis rue Sainte-Catherine, Linant -89750 TURNY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation
au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apport de numéraire pour un montant de200 000,00 €.
Gérant : M. Christophe BERNARD demeurant à GERMIGNY (89600), 15 rue du Four.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL26024472

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/10/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : EARL DES MIGNOTS
Forme : EARL
Capital social : 7 500 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Gérance : M. Frederic QUATRE demeurant 10 la berthellerie, 89770 BOEURS EN OTHE
Mme Marlene SAGETTE demeurant 10 la berthellerie, 89770 BOEURS EN OTHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26024486

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARBUY (Yonne) du 19/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI ECT
Siège social : 31 route de Fleury - Les Courlis, 89113 CHARBUY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Julien CHATON, demeurant 51 Grande Rue 89000 PERRIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les cessions à des tiers
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26024523

PLUS D'INFOS SUR

JURIDIQUE

Urbanisme
Les différents documents d'urbanisme

L'urbanisme repose sur un ensemble lourd de documents et de règles élaborés à des échelles différentes et par des autorités diverses. Ces documents sont établis dans une logique d'articulation entre eux.

Parmi les documents les plus connus, on retrouve les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales et les documents tenant lieu de PLU.
Certains de ces documents sont dits stratégiques, d'autres prescriptifs et opposables aux projets. La distinction entre eux permet de comprendre à quel niveau se prennent les décisions en matière d'usage du sol et à quel stade elles deviennent opposables juridiquement aux projets.
Les documents d'urbanisme sont articulés entre eux et répondent à une logique de hiérarchisation imposée historiquement par le législateur. Cette logique de hiérarchie n'est pas spécifique au droit de l'urbanisme mais s'inscrit dans les mécanismes généraux des normes juridiques au sein desquels les normes supérieures s'imposent aux normes inférieures. Trois notions s'inscrivent dans cette articulation.
La première notion est celle de « prise en compte ». Elle impose à l'auteur d'un document d'être attentif aux objectifs ou orientations d'un document supérieur. Il s'agit là du degré le plus souple.
La deuxième notion est celle de la « compatibilité ». Un document ne doit ainsi pas contredire un document supérieur. Un PLU par exemple doit être compatible avec le SCOT. C'est un principe essentiel en droit de l'urbanisme qui laisse cependant une marge d'appréciation du local par rapport à ce qui l'est moins. Mais le renforcement de cette notion risque de réduire les capacités d'ajustement locales et renforcer le rôle des documents stratégiques.
La troisième notion est celle de « conformité ». Elle impose à un document inférieur de respecter scrupuleusement les prescriptions du document supérieur, sans marge de manœuvre aucune. Le lien hiérarchique est ici total.

P Gaignet

Pac
De nouveaux points de contrôle au titre de la conditionnalité sociale

Depuis le 1er janvier 2023, le versement des aides Pac est conditionné par le respect de certaines obligations en matière de droit du travail, issues de la réglementation européenne et transposées en France. Un nouvel arrêté, en date du 31 août 2026, a ajouté de nouveaux points de contrôle à la précédente grille de non-conformités applicable à compter de la campagne 2026.

À titre d'exemple, concernant la directive visant à promouvoir l'amélioration de la santé et sécurité au travail, sont des points de non-conformité l'absence de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ou encore ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. S'agissant de la directive relative aux prescriptions minimales de santé et sécurité au travail des équipements de travail, la vérification des équipements de travail ou la délivrance d'autorisation de conduite font partie des points de non-conformité.
Le nouvel arrêté vient donc ajouter de nouveaux points de non-conformité, au titre de la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles, tel que le fait d'avoir recouru aux services d'une personne travaillant au-delà de la durée maximale du travail, le fait de conclure un contrat à durée déterminée sans terme précis hors des cas prévus à l'article L.1242-7 du code du travail ou encore le fait d'employer un salarié à temps partiel ou en contrat de travail intermittent en omettant certaines mentions obligatoires.
Un taux de réduction est déterminé pour chaque point de non-conformité, celui-ci allant de 1% à 5% lors du premier constat, puis de 3% à 15% lors du second constat dans les trois ans suivant le premier. De plus, les taux de réduction se cumulent si plusieurs cas de non-conformités sont constatés la même année. Cependant, ces réductions ne s'appliquent qu'en cas procès-verbal dressé par un agent de l'inspection du travail ou en cas de notification de sanctions administratives prises par le directeur de la DREETS.

Augustin Mauprivez

Terres agricoles
La révision judiciaire du prix du fermage

Le montant du fermage constitue une source fréquente de désaccord entre bailleurs et preneurs ruraux. Sa révision est toutefois strictement encadrée par le Code rural qui vise à préserver l'équilibre du bail rural.

L'article L. 411-11 du Code rural indique que le prix du fermage des terres nues et des bâtiments d'exploitation est fixé dans les limites minimales et maximales déterminées par l'autorité administrative, puis actualisé selon l'indice national des fermages. Lorsque les barèmes préfectoraux évoluent, la révision du prix du bail en cours intervient, en principe, lors de son renouvellement ou, pour les baux à long terme, au début de chaque nouvelle période de neuf ans. À défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux peut fixer le nouveau montant.
Une seconde possibilité est prévue par l'article L. 411-13 du même code. Lorsque le fermage initial est supérieur ou inférieur d'au moins 10 % à la valeur locative applicable, le bailleur, comme le preneur, peut demander sa révision au cours de la 3e année de jouissance (c'est-à-dire en cours de 3e année du bail.)
La réussite de la demande suppose de justifier précisément la valeur locative du bien, au regard notamment de la qualité des sols, de la consistance des parcelles et des caractéristiques des bâtiments loués. Ainsi, la révision du fermage ne peut résulter de la seule volonté d'une partie : elle doit respecter les conditions légales et les échéances applicables. Le tribunal paritaire des baux ruraux intervient alors comme garant du respect du statut du fermage et de l'équilibre du contrat de bail.

MCE

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

LOISIRS

// PATRIMOINE

Pourquoi ma commune s'appelle comme ça ?

Un particulier passionné consacre une collection d'ouvrages consacrée aux origines des noms de très nombreuses communes de France.

Trouver l'origine des noms de près de 35 000 communes françaises, c'est le travail de fourmi auquel s'est attelé Alain Baousson. Pour concrétiser cela, il a fallu réaliser la bagatelle de 94 volumes, fruit de près de cinq ans de recherches. Derrière un nom de commune c'est parfois une histoire très ancienne qui se cache, liée à un lieu, à un paysage, à une activité humaine, à un personnage, à une ancienne occupation du territoire ou encore à une évolution linguistique au fil des siècles. L'objectif de la collection intitulée Origine du nom de votre commune créée par Alain Baousson est de rendre accessible, compréhensible et vivante, la toponymie, cette science qui étudie l'origine des noms de lieux, afin que chacun puisse partir à la découverte du nom de sa propre commune — mais aussi de celles qui l'entourent. Le nom d'un lieu peut avoir évolué, changé de forme, être issu d'une langue ancienne, d'un nom de personne, d'un élément géographique ou encore avoir connu différentes interprétations au cours de son histoire. Chaque commune devient alors un point de départ vers une histoire particulière. Ces livres sont disponibles au prix de 12,95 euros sur Librairie BoD, Amazon, La Fnac, Decitre, Place des Librairies, éditions Albin Michel, Hall du Livre, Cultura.

D'après communiqué



// BD

Cinq filles pour raconter la féminité rurale

Durant plusieurs semaines, cinq jeunes femmes, qui constituent le Collectif Kilomètre, ont travaillé d'arrache-pied en Bourgogne, à la lisière des départements de l'Yonne et de la Nièvre, pour y rencontrer des femmes. Il en résulte une bande dessinée, témoignage d'aspirations féministes rurales.

Elles sont cinq, (dont deux Bourguignonnes) illustratrices, designer, et constituent le Collectif Kilomètre, fondé en 2025. Elles finalisent actuellement à la réalisation d'une bande dessinée qui a pour ambition de rassembler cinq histoires et cinq univers graphiques autour d'un même sujet : les engagements féministes des femmes en milieu rural. Cette bande dessinée, intitulée Les Passeuses de messages résulte d'un travail de résidence à la charnière des départements de l'Yonne et de la Nièvre, plus précisément à Entrains-sur-Nohain et ses alentours (Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Étais-la-Sauvin, Auxerre, Lainsecq, etc.). Une résidence qui a permis aux cinq autrices de discuter avec Zoé, Laurence, Catherine, Mireille, Ophélie et bien d'autres femmes de ces territoires.

Mission accomplie sur le financement

À travers différents récits, leur projet s'intéresse aux réalités vécues par ces femmes, à leurs luttes, leurs solidarités et aux différentes formes d'engagement qui se développent dans les territoires ruraux. Pour qu'il prenne corps, le projet du Collectif Kilomètre avait besoin de fonds pour être édité. C'est la raison pour laquelle un financement participatif avait été lancé il y a quelques semaines. Il a dépassé les résultats escomptés puisque près de 4 500 euros ont été récoltés, sur 3 500 prévus au départ. Puisque cet objectif est à présent atteint l'impression de l'ouvrage va pouvoir être lancée pour une sortie prévue en 2027.

Berty Robert



Capture d'écran

Les cinq membres du Collectif Kilomètres.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 24 octobre

// Le banquet des Oies Sauvages à Beaune

La première édition de ce banquet aura lieu au Clos Saint-Jacques (21, boulevard Saint-Jacques) à partir de midi. Au programme : une grande tablée avec de la bonne cuisine, des canons, des copains et des chansons françaises ! Aux fourneaux : Mat et Job de l'Alambic. Entrée, plat, fromage, dessert : 55 € par personne. Chansons françaises À midi… et pas d'heure de fin ! Places limitées – réservation obligatoire.

Renseignements : 06 10 71 29 69

• Samedi 24 octobre

// Bal Tape La Galouche à Malain

Un bal folk est proposé à partir de 20 heures à la salle des fêtes avec trois groupes : Marie Paulette, Sorgues et Tap ta Grol. Auparavant, de 15 heures à 18 heures, vous pourrez aussi participer à un stage bourrée trois temps Auvergne, sur réservation.

Entrée du bal : 15 euros et 10 euros pour les étudiants et sans emploi. Billetterie sur Helloasso. Tarif bal+ stage : 20 euros. Renseigneùents : dansonsencorps@gmail.com

• 24 et 25 octobre

// Fête du champignon à Is-sur-Tille

La Société mycologique issoise propose une exposition de champignons frais à la salle des Capucins, avec des animations, des artisans, des artistes et des commerçants réunis autour du thème du champignon. Le samedi de 14 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 18 h.

Entrée libre.

• 31 octobre et 1er novembre

// Salon du bien-être à Saulieu

45 exposants, des animations, des conférences, des techniques de bien-être, des produits naturels et des arts divinatoires vous attendent pour un week-end placé sous le signe de la détente, à l'espace Jean Bertin (17, avenue de la Gare), de 10 heures à 18 heures.

Entrée 2 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

• Samedi 31 octobre

// Nuit d'angoisse au musée d'Arnay-le-Duc

C'est Halloween et pour jouer à se faire peur, le Musée des Arts de la Table (15, rue Saint-Jacques) propose une visite immersive, en groupe, peuplée d'étranges visiteurs. Les visites s'échelonnent de 18 h 30 à minuit. Et si le musée n'était plus tout à fait le même ce soir-là…

Tarif : 5 euros.
Renseignements : 03 80 90 11 59.

• Jusqu'au 2 novembre

// Alésia en Lego

Pendant les vacances d'automne, le MuséoParc Alésia propose de participer à la construction d'une maquette d'Alésia en Lego. Vous pourrez construire des tentes de légionnaires, un camp romain, une ligne de fortification, une rivière, une forêt ou la place forte gauloise. Chaque jour, la scène s'agrandit pour former une maquette de 10 m². À partir de 7 ans.

Alesia.com

Nièvre

• 27 octobre

// Visite Au fournil de la Voie des Fourches

Le Fournil de la Voie des Fourches à Champvert propose, sur réservation uniquement à partir de 16 h 30, de découvrir la culture du blé, la transformation et le fournil. En sus, les visiteurs pourront visiter les champs. Adresse précise communiquée à la réservation.

Renseignements : Office de Tourisme Sud Nivernais au 03 86 25 27 23.

• Jusqu'au 28 octobre

// À table ! La santé au menu

La médiathèque de Neuvy-sur-Loire accueille une exposition dédiée à l'alimentation sous le prisme de la santé.

Renseignements : 03 86 39 23 55

• Jusqu'au 31 octobre

// Exposition

La Cave Nérot (Saint-Père) accueille une exposition intitulée « Brillantes idées noires » avec la mise en lumière de deux artistes nivernais : Pablo, dessinateur, et Kinoo Studio, façonnage de crânes d'animaux. Entrée libre avec dégustation des vins du domaine, à partir de 10 h.

Renseignements : hhttps://www.cave-nerot.fr/670cdc86f59ca8338dd03d55

• Du 3 au 28 novembre

// Les animaux dans la littérature

La médiathèque de Cosne propose une exposition axée sur les animaux dans la littérature à partir du Moyen-Âge.

Renseignements : 03 86 20 27 00

Yonne

• Samedi 7 novembre

// Jugement de bétail

Les Jeunes Agriculteurs du canton de l'Avallonnais organisent le concours départemental 2026 de jugement de bétail. Rendez-vous dès 13 h 30 au GAEC de Mont Morin, impasse de Mont-Morin, à Provency, pour assister aux épreuves qualificatives en vue du Concours Général Agricole 2027, qui se tiendra à Paris. Pour l'occasion, les visiteurs pourront profiter d'une buvette, de snacks sucrés et salés, ainsi que d'une exposition de matériel agricole.

Pour plus d'infos sur le concours, contacter l'animatrice des Jeunes Agriculteurs : 07 88 63 58 21

• Samedi 7 novembre

// Soirée Tartiflette

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye vous invitent à partager une soirée tartiflette placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur ! Au menu : un repas réconfortant autour d'une tartiflette, suivi d'une soirée dansante animée par un DJ pour prolonger les festivités jusqu'au bout de la nuit. Côté tarifs, comptez 24 € par adulte et 12 € pour les enfants de moins de 12 ans. Rendez-vous à la salle des fêtes de Lainsecq à partir de 20 heures.

Sur réservation par téléphone au : 06 40 46 33 96

// HISTOIRE

71

Deux cents ans après, une image revient sur ses terres

Deux siècles après les expérimentations de Nicéphore Niépce en Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône s'apprête à célébrer l'un des chapitres fondateurs de l'histoire de l'image. Le Bicentenaire de la photographie culminera en 2027 avec un événement exceptionnel : le retour en France de Point de vue du Gras, héliographie réalisée par Niépce en 1827 et aujourd'hui conservée aux États-Unis.



La fameuse image « Point de vue du Gras », certainement l'une des plus anciennes photos du monde.



Une reconstitution du dispositif qui a permis de réaliser la prise de vue en 1827. Il nécessitait trois jours complets d'exposition au soleil !

Une fenêtre, quelques bâtiments et la lumière qui lentement fait son œuvre. L'image paraît presque insignifiante au regard des milliards de photographies qui circulent aujourd'hui. Il y a pourtant dans cette vue aux contours incertains, quelque chose d'un commencement. Au printemps 1827, près de Chalon-sur-Saône, Nicéphore Niépce parvient à conserver l'image qui s'est formée dans sa chambre obscure. Point de vue du Gras vient de traverser l'histoire. Deux siècles plus tard, l'œuvre, conservée aux États-Unis, au Harry Ransom Center de l'Université du Texas à Austin, va revenir sur ses terres. Elle sera présentée à partir d'avril 2027 au musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône, grâce à un prêt exceptionnel de l'institution américaine. Cette exposition sera une première en France pour cette image. Ce retour constitue l'un des événements majeurs d'un Bicentenaire de la photographie qui se déroule jusqu'au 30 septembre 2027. Une célébration nationale où la Saône-et-Loire occupe une place particulière. C'est entre Chalon-sur-Saône et Saint-Loup-de-Varennes que Niépce mène ses expérimentations et met au point, entre 1826 et 1827, son procédé héliographique. L'enjeu est immense : parvenir à fixer durablement une image grâce à la lumière.

Trois jours face à la lumière

L'histoire de Point de vue du Gras permet de mesurer le chemin parcouru depuis lors. Le ministère de la Culture la considère comme l'une des plus anciennes images conçues avec une chambre photographique. Au printemps 1827, Niépce cherche à conserver les images produites par la chambre obscure. Ses travaux ne surgissent pas de nulle part : ils prolongent une série d'essais entrepris depuis la fin des années 1810. Pour parvenir à ses fins, l'inventeur utilise une plaque d'étain polie recouverte de bitume de Judée. Elle est installée dans une chambre obscure disposée face à la fenêtre de sa maison, « le Gras », près de Chalon-sur-Saône. Il faut alors compter près de trois jours d'exposition avant que la représentation des bâtiments n'apparaisse. Pendant ce temps, le soleil poursuit sa course. L'évolution de sa lumière provoque la répétition apparente des ombres et donne à l'image son aspect si particulier. L'expérience appartient désormais à l'histoire de la photographie. Le document châlonnais rappelle que Niépce travaille alors sans démonstration publique et parvient à fixer durablement une image par la lumière. Une invention dont les conséquences dépassent évidemment ce que son auteur pouvait alors observer depuis sa fenêtre : 200 ans plus tard, la photographie est devenue un moyen quotidien de conserver, transmettre et partager des images.

Retour exceptionnel

C'est une œuvre intimement liée au territoire qui reviendra en Saône-et-Loire en 2027. Point de vue du Gras appartient à la collection d'Alison et Helmut Gernsheim conservée au Harry Ransom Center. Son prêt est rendu possible par le concours du Harry Ransom Center, de la Ville de Chalon-sur-Saône et de son musée Nicéphore Niépce, de la Bibliothèque nationale de France, de l'Ambassade de France aux États-Unis et du ministère de la Culture. La photographie constituera le point d'orgue de l'exposition « L'empreinte d'Hélios. 1826-1827, Niépce invente la photographie ! », du musée Niépce, de fin avril à fin juin 2027. Cette exposition entend moins isoler une image mythique que raconter le processus qui a permis son apparition, en replaçant Niépce et ses recherches dans leur époque. Artefacts et archives liés à Niépce doivent ainsi être réunis à partir de plusieurs collections publiques françaises de la Bibliothèque nationale de France, de la Société française de photographie, de la Cinémathèque et du musée Niépce. Des créations contemporaines, conçues comme des interprétations modernes des procédés de l'inventeur, accompagneront les différentes sections de l'exposition. Un catalogue dirigé par l'historien de la photographie Michel Frizot accompagnera l'événement. Il dressera l'inventaire de 29 artefacts liés à l'invention de Niépce et présentera les données les plus récentes concernant ses travaux. Le retour de Point de vue du Gras s'inscrit dans une programmation beaucoup plus vaste. Pendant le Bicentenaire, le musée châlonnais prévoit six expositions articulant mémoire, création et expérimentation. « L'empreinte d'Hélios. 1826-1827, Niépce invente la photographie ! », du 21 novembre 2026 au 31 janvier 2027, doit notamment revenir sur les avancées techniques du médium et leurs conséquences sur la société. Avec le retour de Point de vue du Gras, Chalon-sur-Saône ne célébrera pas seulement l'histoire d'un inventeur. La ville retrouvera l'image née tout près d'elle et devenue l'un des témoins majeurs des débuts de la photographie.

Cédric Michelin



Le musée Niépce de Chalon-sur-Saône présente ce qu'on n'appelait pas encore un appareil photographique.